

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY
SEANCE DU MERCREDI 27 JANVIER 2010

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Tout d'abord, je vous remercie d'être présents.

Nous allons procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX (absent, pouvoir à M. REZZOUKI)

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Claude FILLION

Chantal BONNEAU

Stéphanie POTTIER (absente, pouvoir à M. FRERE)

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Frédérique YONNET

Alain VERCAUTEREN

M. LE MAIRE.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance
Madame DOUAY.

(Aucune intervention)

Avant de prendre l'ordre du jour, je voudrais vous présenter Michaël GOMEZ qui a donc succédé à Omar FENARDJI en tant que directeur de cabinet.

Je vous propose une modification à l'ordre du jour afin de pouvoir adopter une subvention en faveur des sinistrés d'Haïti qui vous sera présentée par Sylvie LEFEVRE.

Ce Conseil municipal est le premier de l'année. Je réitère donc à celles et ceux que je n'aurais pas pu rencontrer mes vœux.

Nous retrouvons la salle du Conseil municipal qui vient d'être dotée d'un équipement qui permet que les malentendants puissent nous suivre. Je ne doute pas un seul instant que cela contribuera à ce que nous puissions bien nous entendre et nous comprendre.

Cet ordre du jour est assez léger. Mais ce n'est pas non plus le nombre de questions qui fait l'importance du Conseil municipal.

Au-delà du système de vidéo protection qui sera présenté tout à l'heure par Bruno BEAUVOIS, il y a le déclassement d'une partie de la Place des Etats-Unis, des actions de solidarité, des questions de finances avec le Comité des fêtes Jean de La Fontaine - et je salue le président du Comité des fêtes -, des ventes de terrains pour permettre la construction de logements, des dénominations de rues, la modification du règlement concernant les appels d'offres.

A ce sujet, nous aurons un point sur un marché passé avant notre arrivée avec des questions que nous nous posons sur ce marché.

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2009

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Unanimité du Conseil municipal

2. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Tarifs municipaux

M. LE MAIRE.- Cela concerne les tarifs municipaux avec des tarifs pour les locaux de répétition et studio d'enregistrement d'U1. Vous avez un tarif d'adhésion qui est fixé à 20 € et une cotisation annuelle avec des tarifs différenciés pour les personnes venant de l'extérieur et selon la nature de la prestation.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Emprunt

M. LE MAIRE.- C'est un emprunt qui est mis en œuvre pour financer les restes à réaliser de 2008 et qui n'a rien à voir avec la ligne de trésorerie que nous avons votée de 2 M€.

M. JOURDAIN.- A propos de cet emprunt, le Conseil municipal vous a donné l'autorisation, dans un certain nombre de matières, de prendre par arrêté des décisions qui, normalement, relèvent du Conseil municipal. C'est le cas notamment de la faculté de contracter des emprunts. C'est une compétence du Conseil

municipal que l'on vous a déléguée conformément au code général des collectivités territoriales, dans la mesure où il y a parfois une certaine urgence à prendre une décision qui, ainsi, échappe au Conseil municipal.

Or, nous nous sommes réunis le 9 décembre. Et l'emprunt dont vous nous rendez compte à l'instant a été notifié en sous-préfecture le 10 décembre.

Ma question est donc la suivante : l'esprit du code général des collectivités territoriales aurait dû vous conduire à nous présenter, en Conseil municipal, ce contrat de prêt, parce que la faculté qui vous est donnée de signer par arrêté municipal vient, en quelque sorte, à la place de la compétence normale du Conseil.

Nous n'y reviendrons pas, mais je vous demande, la prochaine fois que les circonstances pourraient conduire le Conseil à délibérer lui-même, de faire en sorte qu'il délibère lui-même. Sinon, je crois que c'est une manière de traiter trop légèrement les conseillers municipaux que nous sommes et le pouvoir que vous a donné la loi.

Comme vous le savez, pendant de nombreuses années, j'ai signé des contrats de prêt, mais dès l'instant où la proximité d'un Conseil municipal permettait à ce Conseil d'examiner le dossier, j'évitais de prendre la décision par arrêté, parce que c'est ainsi que l'on respecte les conseillers municipaux et, derrière les conseillers municipaux, les citoyens.

Mon intervention ne doit pas susciter de débat. Je fais simplement la remarque. Je vous invite et j'invite les services qui vous présentent les dossiers à faire en sorte que le Conseil ne soit pas dépossédé de son pouvoir souverain.

M. LE MAIRE.- Même s'il n'y a pas de débat, je me permettrai quand même de faire un commentaire et de donner une information. Ces 2 M€ étaient inscrits au budget. Vous ne l'avez pas voté, mais c'était inscrit au budget. La notification de la sous-préfecture nous est revenue après le Conseil municipal. Et en matière de leçons de respect vis-à-vis des citoyens et des élus, nous oeuvrons en ce sens et si nous pouvons aller plus loin, nous n'hésiterons pas à le faire. Il n'y a donc pas de polémique sur ce sujet.

M. JOURDAIN.- Pas de polémique, mais la vérité : elle a été portée le 10 décembre à la sous-préfecture.

Vous avez raison. On ne polémique pas. Mais un peu de vérité ne nuit pas.

M. LE MAIRE.- La vérité, nous la faisons vivre au quotidien, dans la transparence, et nous verrons tout à l'heure que, hélas, cela n'a pas toujours été le cas.

Droit de préemption urbain

M. LE MAIRE.- La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption urbain sur un grand nombre de dossiers dont vous avez la liste.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

AFFAIRES GENERALES

3. Dénominations de voies

Mme JACOB.- Il s'agit de délibérer sur quatre dénominations.

La première, vous en avez parlé lors du précédent Conseil municipal. Il s'agit d'approuver la dénomination « Rue des Bateaux Lavois » , comme l'avait demandé Madame BOUVIER, pour la nouvelle voie créée au niveau du lieudit « La Blanchisserie » reliant le Quai Dupuis Delizy à l'Avenue de la République.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Mme JACOB.- Dans le même esprit, pour le premier carrefour, quand nous entrons par l'Avenue de Paris, en bas, en accord et en relation avec les historiens et les associations d'anciens combattants, je vous propose de dénommer ce carrefour, qui, pour l'instant, n'a pas de nom, « Carrefour de la Libération », puis, ligne en dessous, « 153^{ème} régiment d'infanterie » et, encore en dessous, pour mémoire, la date d'entrée des troupes françaises dans Château-Thierry, à savoir le « 21 juillet 1918 ».

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Mme JACOB.- J'arrive maintenant dans le quartier Blanchard, au niveau du nouveau centre commercial, sur le lieudit « La Moiserie ». Je propose donc la dénomination « Centre commercial de la Moiserie » pour NETTO et les commerces voisins de manière à pouvoir enfin donner un numéro à ces commerces.

M. TURPIN.- Cela n'existait pas déjà ?

Mme JACOB.- Non, il n'y a rien.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Mme JACOB.- Enfin, pour la partie juste derrière, donc la zone d'activité gérée par la communauté de communes, je vous propose que cette partie soit dénommée « Centre d'activités de la Moiserie », afin d'avoir un tout et que, dans l'esprit des personnes, cela reste « La Moiserie » avec, devant, le centre commercial et, derrière, le centre d'activités qui est appelé « Centre d'activités », parce que sont combinées des activités de loisirs comme le bowling et des activités industrielles.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Mme BOUVIER.- A propos de la première partie de votre délibération, je voulais informer le Conseil municipal et peut-être aussi les personnes présentes et les auditeurs qu'il est paru une remarquable édition sur la batellerie par les cartes

postales anciennes. C'est un bel ouvrage, très bien illustré de Denise et Fernand DELCROIX, fils et petit-fils de marinières, en vente dans les librairies de la ville et qui peut illustrer le propos du dernier Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- A ce titre, les responsables de LOGIVAM souhaitent organiser une manifestation autour de cet ouvrage, également une exposition sur cette orientation lors de l'inauguration.

Au prochain Conseil municipal, nous vous proposerons des dénominations d'espaces publics comme le Palais des sports, la Place Thiers, le Théâtre'O. Des propositions seront faites.

4. Installation d'un système de vidéo protection - demandes de subventions

M. BEAUVOIS.- Nous vous proposons de voter la délibération autorisant Monsieur le maire à demander une subvention pour l'installation d'un système de vidéo protection.

Je parle de vidéo protection et je rappellerai quel système a été retenu. C'est un système d'enregistrement pur, sans aucun visionnage. Il n'y aura pas d'écran. C'est seulement sur demande du procureur que la mémoire contenant les images pourra être récupérée.

Nous avons retenu ce système après discussion entre nous et discussion avec les associations de défense des droits civiques, parce que c'est le système qui assure la plus grande protection de la vie privée des personnes.

Ce système de vidéo protection ne doit pas être vu comme un système seul, mais comme un système s'intégrant dans une politique de la ville, au niveau de la sécurité, beaucoup plus générale et qui repose sur trois points.

C'est, premier point, la prévention avec la poursuite du contrat CUCS, la signature du contrat avec l'ACSE, les différentes conventions de gestion urbaine de proximité et aussi, parce que c'était l'un de nos premiers recrutements après l'élection, le recrutement d'un médiateur sportif qui, tous les soirs, essaie d'occuper les jeunes en leur faisant pratiquer, en les encadrant, le foot de salle.

Le deuxième point, et parce qu'elle est nécessaire, c'est la répression avec des rencontres très fréquentes avec Madame le capitaine DIDIER et d'excellents rapports avec le commissariat.

Nous avons également procédé à la transformation d'un poste d'ASVP en un poste de garde-champêtre qui a des pouvoirs beaucoup plus étendus.

Enfin, le troisième point, c'est la rénovation urbaine. Dans différents lieux de vie populaires, nous avons effectué un certain nombre d'investissements pour améliorer le mieux être et le mieux vivre dans ces quartiers : aux Vaucrises avec la rénovation du stade en stabilisé, la mise en place de la plateforme multisports, la future rénovation de la Rotonde ; au niveau Blanchard, la rénovation des plateaux sportifs, la mise en place du parcours de santé et aussi de futures installations de loisirs ; enfin, au niveau de La Vignotte, l'aménagement du parc Saint-Joseph.

Cette vidéo protection s'inscrit donc dans une politique plus large, plus vaste d'amélioration de la sécurité au niveau de Château-Thierry.

Vous avez tous entendu parler des différents braquages et attaques à main armée qui se sont succédé.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le maire à demander des subventions auprès de l'Etat pour l'installation de cette vidéo protection.

Le montant estimé est de 90 000 €. Nous attendons d'autres chiffrages.

Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Avant de débattre, parce que c'est un sujet très important, j'aimerais avoir une information complémentaire que nous n'avons pas là. Il y a donc eu trois braquages en l'espace de deux mois et demi. Et la responsabilité de la sécurité, aujourd'hui, est d'abord celle de l'Etat. C'est sa responsabilité régalienne. Donc, pour notre information, quelles ont été les mesures prises par l'Etat, par ses représentants (nous avons ici une police nationale) pour apporter une réponse à court terme ? Qu'a fait l'Etat, à travers le sous-préfet, le préfet, à travers les forces de police sur place ? Pouvez-vous nous dire quelles mesures ont été prises pour que nous puissions, à partir de ce que vous avez annoncé, regarder autre chose ?

M. BEAUVOIS.- Pour ce qui est de la réponse aux braquages, après discussions entre le commissariat et les commerçants, a été mis en place un îlotage un peu plus marqué, avec des rondes un peu plus fréquentes.

D'ailleurs, pour le dernier braquage, si on remonte assez vite aux agresseurs, ce sera grâce à l'îlotage. Il y avait une voiture à deux minutes. Ils sont intervenus deux minutes après. Certes, deux minutes trop tard.

M. TURPIN.- Connaissez-vous les fréquences des rondes ?

M. BEAUVOIS.- Ils passaient plusieurs fois dans la matinée et plusieurs fois dans l'après-midi.

M. JOURDAIN.- Je suis satisfait d'entendre l'adjoint expliquer que c'est grâce à la présence policière que, peut-être, on remontera vers les auteurs de ces agressions.

Voilà bien longtemps que la ville de Château-Thierry n'avait pas connu une telle montée d'insécurité avec des actes graves. Une agression avec des armes, même lorsqu'elles sont fictives, ce qui n'est pas démontré en l'espèce, c'est quelque chose de très grave, pour les commerçants, pour les employés de ces commerces, mais également pour les clients et les passants.

Cette question est extrêmement sérieuse. Il faut donc la traiter sérieusement.

Nous avons délibéré unanimement, et nous nous en sommes félicités, pour demander à l'Etat, au sous-préfet, au préfet, premièrement, de renforcer les effectifs de police ; deuxièmement, d'ouvrir ce bureau de police, Place de l'Hôtel de ville, ce à quoi s'était engagé le ministre de l'Intérieur de l'époque, un certain Nicolas SARKOZY.

Qu'en est-il ? Quelles réponses ont été apportées à la motion du Conseil municipal en ce sens ?

J'ai été très surpris de constater ce matin que le sous préfet intervenait dans la presse, publiquement, avant la délibération du Conseil municipal, souverain en l'occurrence, pour faire, en quelque sorte, valoir le point de vue de l'Etat - et c'est bien sûr son droit -, sur le mode de, excusez-moi, « Circulez, il n'y a rien à voir ».

Le sous-préfet, dont on connaît par ailleurs la tonicité, puisqu'il s'est permis de tenir des propos un peu excessifs contre un collègue, maire de Mont-Saint-Père, voilà quelques semaines, est donc de nouveau intervenu dans un débat municipal, par le biais de la presse, pour nous dire : « De toute façon, vous n'aurez pas d'effectifs de police supplémentaires ».

Or, nous considérons que c'est un préalable à toute discussion sur un dispositif passif de sécurité.

Comme l'a souligné l'adjoint, c'est la présence policière qui, non seulement va être dissuasive, mais également peut faciliter la répression.

Et quand je lis les propos du sous-préfet : « Circulez, il n'y a rien à voir » et, surtout « Votez bien, votez la vidéosurveillance », je me dis qu'à bon compte, l'Etat se décharge de ses responsabilités dont Monsieur TURPIN a rappelé à l'instant ce qu'elles étaient.

Et que l'on ne vienne pas nous dire que le nombre de fonctionnaires de police est fixé définitivement, j'ai connu d'autres époques où la décision d'un ministre de l'Intérieur de fermer le commissariat de police de Château-Thierry avait été combattue jusqu'à ce que cette décision soit annulée et le commissariat de police maintenu.

Cela ne me semble pas hors de notre portée de nous battre pour avoir 8 ou 10 fonctionnaires de police supplémentaires.

Je souhaite, comme un préalable gagnant/gagnant, que, comme nous avons su aller voir Madame LAGARDE, à juste titre, pour défendre les usines dont les salariés devaient être licenciés, nous montions jusqu'au ministère de l'Intérieur de la même manière, que nous envahissions la sous-préfecture pour obtenir gain de cause. Envahissons la sous-préfecture pour avoir des policiers supplémentaires. C'est de même nature. Et l'Etat doit respecter sa parole et ses engagements.

Il me semble que nous serions beaucoup plus sereins pour discuter avec la communauté de communes - dont le vice-président en charge de ce dossier reconnaît, toujours dans la presse de ce matin, que c'est de la compétence de la communauté de communes -, si l'Etat respectait les engagements auxquels la République le contraint, c'est-à-dire, en l'occurrence, la sécurité publique, à Château-Thierry comme à Neuilly-sur-Seine, avec un nombre de fonctionnaires de police suffisant pour qu'il y ait dissuasion, répression à l'échelle humaine, et non une pseudo solution qui n'apportera pas du tout la réponse qu'attendent les commerçants et les habitants de Château-Thierry.

Je souhaite donc vraiment que nous puissions suspendre ce débat jusqu'à ce que nous ayons l'engagement de l'Etat d'avoir des fonctionnaires de police en nombre suffisant et un nouveau bureau de police.

Dans ce cadre, je vous propose d'envahir, dès demain matin, la sous-préfecture pour obtenir gain de cause.

M. GENDARME.- Je ne vais bien entendu pas aller tout à fait à l'encontre de ce que vous venez de dire.

Ce n'est pas le premier dossier, non plus la première motion que nous votons pour condamner ou relever un désengagement de l'Etat. Vous avez raison.

Des forces de l'ordre plus nombreuses pour assurer une police de proximité peuvent être aussi une solution. Toutefois, avant que nos doléances exprimées envers l'Etat ne soient satisfaites, il se passera un certain temps. Et cela ne se traduira pas forcément par des moyens supplémentaires, de nouvelles forces de police face à cette insécurité.

Et je rappellerai que cette demande n'émane pas que du Conseil. Les commerçants craignent de nouveaux délits, de nouvelles incivilités. Je pense que cette nouvelle méthode, ce nouvel outil que nous proposons pourrait s'ajouter aux autres pour une plus grande sécurité tant des commerçants que de nos concitoyens.

Il ne s'agit pas d'avoir des avis tranchés en disant, par exemple : « La vidéosurveillance ou la vidéo protection, ce n'est pas bien, il vaut mieux une police de proximité ». Ce n'est pas forcément, soit l'un, soit l'autre.

Des propos que vous venez de tenir, je retiens le désengagement de l'Etat, que l'on peut peut-être qualifier de notable. Cependant, il est clair aussi qu'on ne peut pas rester les bras croisés et ne pas répondre aux demandes que l'on a d'accentuer cette surveillance et cette sécurité.

M. JOURDAIN.- Excusez-moi, Monsieur GENDARME, mais j'ai dit tout le contraire. J'ai dit que si l'on voulait être efficace, il était nécessaire d'avoir les deux.

Et l'intervention du sous-préfet, haut et fort ce matin, qui pèse comme un avertissement sur nos délibérations, me laisse à penser que l'Etat, une fois que nous aurons délibéré, voté, mis en place cela, se désengagera définitivement en disant : « Puisque vous avez un système de vidéosurveillance, vous n'aurez pas de policiers supplémentaires ».

Je me suis probablement mal expliqué, mais si nous voulons que la vidéosurveillance ait un sens, il faut aussi que nous ayons des policiers supplémentaires.

Si nous disons tout de suite « oui » à la vidéosurveillance sans attendre de voir ce que fait l'Etat, nous pourrions faire des motions à chaque Conseil municipal, elles ne serviraient à rien.

C'est pourquoi je propose, à partir du moment où l'Etat veut tellement qu'on installe de la vidéosurveillance, qu'on fasse du donnant/donnant, qu'on dise : « Nous en délibérerons quand vous nous aurez donné des forces de police supplémentaires ».

M. BEAUVOIS.- Notre politique de sécurité n'est pas focalisée sur un seul système, que ce soit la vidéo protection ou la présence policière. Nous essayons d'appréhender la sécurité dans tout son spectre.

Je suis parfaitement d'accord avec l'idée qu'il faut augmenter les effectifs de police. Nous l'avons demandé et nous continuerons à insister. C'est d'ailleurs dans la délibération.

Mais faut-il, pour essayer d'obtenir cette augmentation, prendre la sécurité des citoyens en otage dans un bras de fer avec l'Etat ? Je n'en suis pas certain.

Je pense qu'il faut continuer à faire pression sur l'Etat tout en essayant d'améliorer la sécurité des citoyens de Château-Thierry.

M. FILLION.- Je souhaitais dire au Conseil mon opposition à l'installation de caméras dites de vidéo protection réclamées par les commerçants. Et je suis à la fois un élu et un commerçant.

La délibération, qui est soumise à notre vote aujourd'hui demandant aux élus de se prononcer en faveur d'une demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo protection, est la conséquence des actes déplorables de vandalisme subis par des commerçants de la Grand Rue auxquels je témoigne, bien entendu, ma solidarité.

Les commerçants ont exprimé leurs vives inquiétudes quant à l'insécurité qui règne dans la Grand Rue en remettant une pétition à la municipalité faisant un état des lieux des problèmes rencontrés.

Cette pétition sort largement du cadre des seuls cambriolages dont ont été malheureusement victimes certains commerçants. Elle fait état notamment de circulation anarchique des deux roues, des automobiles, etc.

La demande des commerçants insiste particulièrement sur une présence régulière des forces de l'ordre et l'installation d'une antenne de police de proximité et suggère simplement l'installation d'une caméra.

Aujourd'hui, par cette délibération, nous ne répondrons pas à l'attente des commerçants, puisque, selon le choix envisagé, aucune image ne sera visionnée en direct. Le choix du système ne sera en aucun cas un moyen pour une intervention immédiate et ne règlera en rien les incivilités.

S'appuyer sur l'émotion et le sentiment subjectif d'insécurité n'est certainement pas le meilleur moyen pour engager des investissements aussi lourds que ceux nécessités par la mise en place des caméras de vidéo protection, d'autant plus que les habitants de Château-Thierry n'ont pas été, à mon avis, consultés.

D'autres investissements pourraient être déployés pour assurer la revitalisation de cette rue commerçante.

Il faut aussi pousser l'analyse plus en profondeur.

En effet, rien ne remplacera l'effet dissuasif de la présence policière régulière dans les zones à risque. Notre municipalité, à mon avis, n'a pas à subir le manque d'effectifs des fonctionnaires de police.

Et je tiens d'ailleurs à saluer l'effort important de déploiement de forces qui, après les précédents cambriolages, a largement contribué, non seulement à la sécurité, mais aussi à l'échange humain avec les commerçants.

Par ailleurs, l'efficacité de la vidéosurveillance n'est toujours pas démontrée.

La commune doit-elle donc s'engager, les yeux fermés, dans cette pratique au moment même où l'Angleterre en revient avec dépit et où tout indique que la vidéosurveillance n'est pas ou peu efficace sur la voie publique ?

Est-il raisonnable d'y investir de l'argent public avec un budget de plus en plus tendu, au détriment, bien évidemment, d'autres actions de prévention ?

Je vous demande donc de bien réfléchir avant d'engager les deniers de nos contribuables.

Mme YONNET.- Nous tenons à vous remercier d'avoir eu le courage d'engager ce débat, qui n'est pas facile bien évidemment.

Le besoin de nos concitoyens, dont les commerçants, ne peut être nié par personne. Nous pourrions attendre éternellement l'arrivée de renforts de la police nationale ; nous pourrions aussi imaginer de créer une police municipale aux frais des citoyens, au risque d'alourdir l'impôt.

Le plus rapide, le plus efficace, le moins coûteux, parce que des fonds interministériels sont mis à disposition, c'est, sans aucun doute pour nous, la vidéo protection.

C'est donc sans aucune hésitation que nous voterons en faveur d'un projet qui protégerait en priorité la gare et le centre ville. Mais pour que chacun soit libre d'adopter une position conforme à son intime conviction, nous souhaiterions, Monsieur le maire, que le vote de ce projet puisse avoir lieu à bulletin secret.

Je vous remercie.

M. JOURDAIN.- C'est un quart de l'assemblée qui peut en décider.

M. LE MAIRE.- Un tiers.

M. JOURDAIN.- Il faut donc faire voter l'assemblée sur le vote à bulletin secret.

M. TURPIN.- Il y a eu trois agressions extrêmement importantes en peu de temps, au même endroit. Cela veut dire que, aujourd'hui, chez les malfrats, on se dit qu'il existe à Château-Thierry des endroits où l'on peut intervenir avec le moins de risques possible.

Cela signifie qu'en tant qu'élus, dans le cadre de nos compétences, nous devons faire en sorte d'apporter des réponses aux commerçants, aux personnes qui fréquentent les commerces, chacun d'entre nous en fait, puisque nous aurions pu, les uns et les autres, être, Grand Rue, en face d'un de ces malfrats et cela aurait pu mal se terminer.

Jusqu'à maintenant, il y a eu des casses, mais il n'y a pas eu de blessés, non plus de morts. Mais, demain, cela pourrait arriver.

On se doit donc, et les uns et les autres, aujourd'hui, de ne pas avoir un discours idéologique comme celui que l'on vient d'entendre à l'instant, mais d'être pragmatique. Et quand on est pragmatique, toutes les bonnes solutions sont bonnes à prendre, quelles qu'elles soient.

Il faut donc bien regarder les choses.

Si on évoque la vidéo dite de protection, il y a deux aspects.

D'abord, ce n'est pas dissuasif. C'est quelque chose qui pourra peut-être aider les policiers à trouver plus facilement celui qui a fait l'agression, mais cela n'a pas d'effet dissuasif. C'est une réalité.

Deuxième aspect des choses, et j'y insiste, nous faisons une demande de subvention, mais dans combien de temps cette demande de subvention nous sera-t-elle retournée validée ? Combien de temps cela va-t-il prendre ? Cela ne va pas prendre huit jours, quinze jours, non plus un mois ou deux mois.

Cela veut dire qu'en attendant, il peut se passer quelque chose. Et là, je rejoins complètement Monsieur FILLION, il faut qu'on ait le courage de trouver

la bonne solution et qu'à court terme, on ait une réponse. Même si cette réponse à court terme n'est pas celle que l'on mettra en place par la suite, il faut que, demain ou après-demain, on travaille à trouver une bonne solution, du moins une solution qui fasse qu'on a le sentiment d'apporter quelque chose à nos concitoyens.

Et parallèlement à cela, il faut que l'on travaille sur une démarche plus pérenne. Et c'est effectivement plus de présence policière, plus de policiers et, probablement, l'installation d'un commissariat annexe, Place de l'Hôtel de ville, comme c'était prévu.

Je souhaite d'ailleurs que, dans la délibération, on ajoute, en dehors de ce que vous pourriez proposer, la nécessité d'une plus grande présence policière et l'installation d'un commissariat annexe, Place de l'Hôtel de ville.

Maintenant, de manière pragmatique, je m'interroge sur la vidéo protection. Si la vidéo protection n'est pas le bon système, que faut-il faire ?

Il faut, je crois, organiser, et très vite, avec le commissariat, le sous-préfet et les représentants de la sécurité, une réunion pour trouver des moyens à court terme et apporter des réponses qui vont rassurer nos concitoyens.

Et si, demain, au niveau du commissariat, on doit faire des choix de présence, des choix de mission, cette partie doit être privilégiée, parce que cela peut encore arriver demain.

Il faut donc encourager le commissariat à organiser une plus grande présence policière sur cette partie, mais très vite, il ne faut pas attendre ; puis, au-delà, sur un délai plus long, il faut travailler avec les autorités pour avoir plus de moyens à notre disposition.

Mais s'il survenait quelque chose demain, alors que nous n'avons pas su, nous, répondre à ce problème, nous aurions une forte responsabilité.

Autrement dit, la vidéo protection n'est probablement pas, à court terme, la meilleure réponse, même si elle peut apparaître comme un élément de réponse. Il faut compléter, mais tout de suite, par autre chose.

C'est sur cela qu'il faut travailler, sur ce qu'on peut apporter, demain ou après-demain, à nos concitoyens. Et c'est de la présence.

Et il ne faut pas attendre l'intercommunalité pour le faire, parce que cela peut prendre encore des semaines et des semaines.

M. JOURDAIN.- Je crois, Monsieur le maire, qu'il y a unanimité, au moins dans les interventions, sur l'idée que c'est la présence policière qui peut donner les meilleures garanties, en termes de sécurité, à nos concitoyens, dont les commerçants.

On pourrait également nous dire : « Et la rue Carnot ? Pourquoi n'en met-on pas rue Carnot ? Et à Blanchard ? ». Rue Carnot, il y a eu des agressions par le passé. Si mes souvenirs sont exacts, le marchand de jouets s'est fait braquer voilà quelques années, rue Carnot. Et à Blanchard, il y a un centre commercial.

Aujourd'hui, si nous nous précipitons à prendre la délibération que vous nous proposez, nous allons immédiatement nous trouver confrontés à des demandes légitimes supplémentaires sans avoir eu le temps véritablement d'aborder la question.

Je reviendrai sur le fait qu'il y a unanimité pour penser qu'il faut, avant tout, une plus grande présence policière ; sur l'idée que, peut-être, la vidéosurveillance est une manière de compléter l'action de la police, une fois qu'elle est sur place, et de la justice.

La seule divergence, que je vois apparaître entre nous et qui doit pouvoir se surmonter aisément, est celle de savoir si l'Etat ne va pas se désintéresser de nos demandes légitimes de forces de police supplémentaires, quand nous aurons voté la vidéosurveillance. Le sous-préfet le dit.

M. LE MAIRE.- Et vous l'avez déjà dit. Si nous pouvions avancer sur le dossier...

M. JOURDAIN.- Le sous-préfet dit : « Mettez la vidéosurveillance, car vous n'aurez pas de forces de police supplémentaires ».

Je propose que nous fassions, le plus rapidement possible, des actions suffisantes pour avoir, d'abord, une réponse sur la présence policière ; puis, dans le cadre d'une réflexion globale que l'on aura avec le directeur départemental de la sécurité et le préfet, qu'on puisse voir comment la vidéo protection peut s'intégrer dans le dispositif policier supplémentaire.

L'avantage de cette solution, c'est que, demain, sur le terrain, il y aura des patrouilles de policiers supplémentaires, comme cela a été le cas entre Noël et le Jour de l'An. Après, c'est une question de mission.

M. LE MAIRE.- Si c'est pour dire les mêmes choses, ne monopolisez pas la parole.

M. JOURDAIN.- J'essaie de trouver une solution. Nous pourrions être d'accord sur l'idée que l'on suspende la délibération.

M. LE MAIRE.- C'est votre proposition. Nous l'avons bien compris.

M. FRERE.- Nous sommes tous conscients que cette délibération fait suite aux agressions. Il s'agit d'accroître la sécurité de nos commerçants et, plus généralement, de l'ensemble des personnes fréquentant notre cité.

Si cet objectif est nôtre, l'efficacité du dispositif n'a jamais fait l'objet à ce jour d'une enquête sérieuse qui ne saurait souffrir d'un quelconque lobbying, politique, industriel ou autres.

Laisserons-nous notre municipalité engager des dépenses importantes pour un dispositif dont l'efficacité reste à démontrer ?

Je ne suis pas fondamentalement contre la vidéo, mais je pense qu'elle ne doit être employée qu'en dernier recours, après avoir exploré toutes les pistes disponibles.

Je pense également que si les collectivités doivent suppléer l'Etat dans ses obligations les plus élémentaires, à savoir le droit de tous, sans discrimination géographique, à la sécurité, il est important de replacer l'homme au coeur de la solution.

Je ne peux qu'exprimer mon profond désarroi, lorsque je lis dans la presse, les propos suivants : « Ce ne sont pas de nouveaux agents qui vont bouleverser la donne. On l'a bien vu récemment, les policiers n'étaient pas loin du cambriolage et le vol s'est malheureusement produit ».

Faut-il entendre par là que la caméra descendra de son perchoir pour s'interposer physiquement ? Je laisse à chacun le soin de répondre.

Pour ce qui me concerne, je ne peux, en matière de sécurité, me résoudre à cautionner ce désengagement en approuvant la délibération autorisant l'installation d'une caméra. Cet outil ne saura jamais créer le lien qu'ont pu créer les forces de police lors de leurs îlotages suite aux événements sus cités.

Si j'ai tenu à m'exprimer sur le pourquoi de mon vote « contre », c'est pour ne pas souffrir d'une récupération politique, dont certains se font les experts.

Il n'y a dans ma position aucune manifestation d'un quelconque conflit politique. C'est la plus simple expression de la démocratie qui règne au sein du groupe majoritaire, et ceci dans le plus strict respect des positions de chacun.

Mme YONNET.- Monsieur JOURDAIN, il n'y a pas d'unanimité, nous ne sommes pas du tout d'accord, en tout cas l'opposition de droite n'est pas du tout d'accord avec ce que vous venez de dire.

Nous sommes pour, en premier lieu, l'installation d'un système de vidéo protection.

Il n'y a donc pas unanimité par rapport à votre prise de position.

Mme BOUVIER.- Dans une première délibération, il est fait mention de « *rencontres avec des techniciens de la vidéo protection et d'échanges avec la Ligue des droits de l'homme de Château-Thierry et le Comité de défense des intérêts des usagers* ». Je pense que, dans la salle, il y a des représentants de ces institutions, pouvons-nous, Monsieur le maire, faire une suspension de séance pour les entendre ?

M. LE MAIRE.- La parole sera donnée à l'ensemble des citoyens qui sont dans cette salle, mais après le Conseil. Ils pourront s'exprimer après.

A la demande du président de la Ligue des droits de l'homme et à celle de la présidente du CDIU, et bien que nous ayons eu des échanges avec la présidente du CDIU et le responsable de la Ligue des droits de l'homme, nous sommes convenus d'enlever ce paragraphe faisant mention de ces échanges sur cette délibération. Cela a été fait.

J'en profite d'ailleurs pour saluer la présence du président de la Ligue des droits de l'homme et de Jean TRONSON qui a participé au CDIU. Ils ne souhaitent pas être parties prenantes de cette délibération. Ils nous l'ont fait savoir. Nous les avons donc enlevés.

Mais nous avons bien compris, dans la presse ce matin, la position de la Ligue des droits de l'homme, que je respecte tout à fait. Ils pourront s'exprimer à la fin de cette réunion. Je sais qu'ils sont contre tout système de vidéo protection ou de vidéosurveillance. C'est un fait. Ils n'apparaissent pas dans la délibération, même si nous les avons consultés pour leur demander leur avis. En tout cas, nous respectons leur position.

M. REZZOUKI.- Je tenais à remercier Monsieur le maire pour la liberté d'expression que l'on peut avoir au sein de cette assemblée, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, plus particulièrement quand cette expression émane du groupe majoritaire.

Par ailleurs, je tenais à exprimer le pourquoi du vote dans lequel je vais m'engager, à savoir un vote « contre », pour le maintien des forces de l'ordre, la démultiplication des forces de police.

Tout le monde est d'accord, je pense, dans cette assemblée pour demander et appuyer de manière encore plus forte cette demande. La réponse est d'ailleurs toujours attendue.

Mais la demande doit être plus forte encore au niveau du commissariat pour que la mobilisation des forces de police apparaisse dès demain, parce que nous n'avons pas le temps d'attendre, comme l'ont expliqué Jean-Marie TURPIN et certains d'entre nous, qu'une décision soit prise au niveau des services de l'Etat.

Je passerai sur le désengagement de l'Etat. Ce n'est pas le seul domaine. Nous n'allons pas y revenir. La réforme des collectivités territoriales en est un autre exemple en soi.

J'aborderai, en revanche, les raisons fondamentales pour lesquelles je m'oppose à cette vidéosurveillance.

C'est un système qui est considéré comme attentatoire à la vie privée. C'est l'un des points.

Cela s'inscrit dans la continuité - et ce que je vais dire là est peut-être un peu polémique - du fichier Edvige, du fichier « Base élèves » créé dans l'Education nationale.

Au-delà de l'image de Big Brother, ma position n'est pas une position politique, politicienne, elle se situe au-delà de la couleur politique ; elle n'est pas dogmatique ; elle est simplement que la caméra en tant qu'objet doit être un moyen complémentaire à la mobilisation des forces de police sur notre commune.

Et le débat ne doit pas, à mon sens, forcément être porté au sein du Conseil municipal de la ville de Château-Thierry, mais plutôt au niveau d'instances comme le CISPD, comme l'a dit très clairement Jean-Paul CLERBOIS.

Je m'exprimerai donc contre ce projet de vidéosurveillance, aussi parce que ce système n'a pas fait ses preuves. Il n'a pas fait ses preuves en France, non plus à l'étranger. Il ne pourra pas régler les problèmes de sécurité ou d'insécurité.

La vidéosurveillance ne traitera que le sentiment d'insécurité. Et le problème est là, c'est que nous ne décidons pas aujourd'hui de véritables actions permettant de lutter contre l'insécurité. La vidéosurveillance n'est que la réponse à un sentiment d'insécurité.

Derrière tout cela, il faut une véritable politique de prévention, de sécurité qui doit être exprimée au niveau d'un territoire. Il existe, certes, un problème d'insécurité au niveau de la Grand Rue sur lequel la collectivité est légitimement interpellée par les commerçants, mais le problème ne se pose pas seulement là.

Pour conclure, la vidéosurveillance me semble être aujourd'hui une réponse un peu prématurée, notamment au vu des chiffres annoncés par le capitaine DIDIER lui-même. Et je reste étonné par le satisfecit exprimé par le capitaine DIDIER. Mais c'est uniquement l'expression de la politique du chiffre. Les actes de délinquance, délictueux ou les infractions sont en baisse sur notre territoire. Cela me paraît un peu contradictoire.

Dernier point, dans la mesure où les systèmes de vidéosurveillance existants n'ont pas fait leurs preuves, il me semble que le coût de l'investissement pourrait être affecté ailleurs et notamment dans des actions préventives.

La vidéosurveillance n'apportera pas de réponse au problème profond que l'on rencontre au niveau sociétal. Ce n'est pas la vidéosurveillance qui réglera les problèmes de misère, de paupérisation et d'exclusion de la société.

Je conclurai ce point en disant que je suis de tout cœur pour soutenir les efforts réalisés par les forces de l'ordre, le commissariat, le capitaine DIDIER. Et c'est dès demain que les forces de police doivent être mobilisées sur le terrain, avant de prendre une quelconque décision et en attendant que soit déterminé le plan d'actions à mettre en place sur le territoire.

M. TURPIN.- Je soutiens totalement ce que vient de dire Monsieur REZZOUKI, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas simplement avoir une délibération à laquelle nous répondons par « oui » ou par « non ». Ce ne serait pas suffisant, d'autant que les effets sont sur le long terme, le temps que la subvention soit débloquée, etc.

Monsieur REZZOUKI a raison. Alors pouvez-vous, Monsieur le maire, prendre l'engagement que, dès demain, vous allez demander une réunion, sous l'autorité du sous-préfet et du commissaire de police, pour que soit mise en place une surveillance à proximité du lieu qui, aujourd'hui, a été touché ?

Peut-on faire en sorte que, demain - en discutant avec le sous-préfet, le commissariat, parce que cela suppose peut-être des choix au niveau des missions du commissariat - puissent être rassurées, en matière de sécurité, les personnes du quartier de la Grand Rue ?

Sans doute y aura-t-il, ensuite, des mesures à prendre sur le plus long terme, mais nous aurons plus de temps devant nous pour voir si c'est de la vidéo protection ou autre chose.

Mais il faut que, demain, on ait une réunion avec les responsables de la police pour qu'ils nous disent : « A partir de maintenant, voilà ce que nous allons faire dans la journée, voilà comment nous allons nous y prendre pour qu'il y ait davantage de proximité ». Et cela a été dit, c'est parce qu'il y avait de la proximité qu'on a presque arrêté ces malfrats.

Je vous pose donc la question, Monsieur le maire : êtes-vous d'accord pour prendre l'engagement de mettre en place, le plus rapidement possible, cette réunion avec le commissaire de police, le sous-préfet, le préfet, pour essayer de trouver des éléments de solution ?

Ce ne sera pas totalement satisfaisant, sans doute, mais il faut que l'on puisse répondre à nos concitoyens.

Après, on pourra voter ce qu'on veut, mais il faut cette réunion et des discussions concrètes, et très vite.

M. BEAUVOIS.- Sur les interventions et les demandes légitimes, je vous rappelle que, depuis lundi, nous avons un garde-champêtre auquel j'ai demandé, hier, de faire deux tournées, matin et soir, dans le centre ville, même s'il n'est pas armé.

La semaine prochaine, je verrai, avec la capitaine, quelle coordination mettre en œuvre entre l'action du garde-champêtre et celle de la police pour augmenter la présence.

Sur quelques points, d'abord sur l'Angleterre, puisque certains ont évoqué le cas de l'Angleterre, je rappelle que l'Angleterre n'a fait que de la vidéo protection, alors que nous, nous avons une action beaucoup plus large, notamment en matière de prévention. Et la preuve que la prévention a un impact, c'est que nous avons des chiffres de la délinquance qui sont nettement en recul. Les chiffres qui ont tendance à exploser sont ceux de la criminalité. Après discussion avec la capitaine DIDIER, elle semblait dire qu'un certain nombre d'actes criminels étaient le fait de personnes qui n'étaient pas de la région, mais de l'Île-de-France. Les actions préventives, pour ce qui est des malfaiteurs venant de l'Île-de-France, ne servent pas à grand-chose.

Sur, par ailleurs, la localisation des caméras : pourquoi ne seraient-elles pas rue Carnot ou ailleurs ?

Je pense qu'une fois que les caméras seront installées, il sera important de faire une pause d'un an pour juger de l'impact de ces caméras sur le nombre d'agressions et sur le nombre d'actes élucidés grâce aux images fournies par les caméras.

M. TURPIN.- Vous n'allez pas mettre des caméras partout dans Château-Thierry ? Vous me faites peur.

M. BEAUVOIS.- Je dis qu'une fois le système installé, il faudra se donner un an pour faire un bilan.

Quant à l'action des caméras, je pense qu'elle est double, préventive et répressive.

Sur l'aspect répressif - même si, je le dis bien, la vidéo protection n'est pas la réponse absolue, mais est un outil supplémentaire qui s'ajoute à d'autres outils, d'autres actions - le simple fait de capturer des images permet parfois d'élucider des affaires.

Je vous rappelle que, pour l'attentat de Londres, au bout de 36 heures, les images avaient permis de voir qui avait posé les bombes.

M. JOURDAIN.- C'était grâce aux Renseignements, pas aux caméras.

M. BEAUVOIS.- Si la vidéo protection permet d'élucider un pourcentage significatif d'affaires, il est clair qu'on saura qu'à Château-Thierry, quand on braque, quand on attaque, on se fait facilement arrêter, parce que les images permettent l'arrestation.

Après avoir étudié le dossier, je pense que c'est un « plus » pour notre sécurité, mais il faut que ce système soit intégré à une politique plus large, politique qui existe, ainsi que la volonté de renforcer la présence humaine. Je pense que c'est un outil complémentaire intéressant.

M. TURPIN.- Il faut le mettre dans la délibération.

Mme JACOB.- Je suis très contente qu'on puisse avoir un débat constructif, calme et cohérent comme celui-là. Merci à tout le monde pour cela.

Toutefois, on a peut-être oublié juste un petit détail, c'est que, s'il y a des agressions, des agresseurs, il y a aussi des agressés. La vidéo protection ne répond

pas à tout, ne répond pas à tous les maux, mais si, en tant qu'élus, nous pouvons mettre en œuvre des moyens, aussi petits soient-ils, aussi peu performants soient-ils, en face de la souffrance des personnes agressées, c'est, je pense, un bon début.

Deuxièmement, ce n'est certainement pas nous, et peut-être pas non plus notre préfecture, qui décidons des moyens des ministères. Il se trouve qu'aujourd'hui, il y a un peu de fonds sur une ligne budgétaire permettant ce genre d'investissement, alors pourquoi Château-Thierry n'en bénéficierait-il pas, comme Paris, comme d'autres villes ?

Pour ce qui est des subventions, nous passons souvent à côté. Alors, si, pour une fois, nous pouvions en bénéficier, ce ne serait pas une mauvaise chose.

La délibération, d'ailleurs, engage à demander cette subvention, ce que nous ferons.

Comment cela sera-t-il fait ? C'est le travail de Bruno BEAUVOIS en ce moment, en collaboration avec tout le monde.

Et j'entends bien les débats. J'ai apprécié les remarques de Monsieur TURPIN qui étaient très globales sur la situation. Ceci n'empêche pas cela, que ce soit bien clair. On ne refait pas le débat une troisième fois.

Simplement, je voterai « pour », et pour une seule et unique raison, la première raison, c'est que, quand il y a des agresseurs, il y a aussi des agressés qui méritent considération. Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Nous arrivons au terme de ce débat intéressant, riche. Je remercie l'ensemble des participants avec une mention particulière pour les personnes qui sont de la « majorité » - on a du mal à voir, dans ce débat, où sont la majorité et l'opposition - et qui ne tiennent pas des positions favorables, comme l'est le maire, puisque je suis bien évidemment favorable à cette installation. Je tiens à les remercier et je suis assez fier d'être à la tête d'une majorité où la liberté d'expression est évidemment garante de la diversité et de la transparence. Ce n'est pas facile. Mais c'est le cas. Et je tiens à assurer, celles et ceux qui se sont exprimés, de ma considération et de mon amitié, bien qu'ils soient opposés au projet présenté.

Cela étant, c'est un sujet complexe. Et pour ma part, j'aurais préféré ne pas avoir à mettre à l'ordre du jour cette préoccupation exprimée, et Isabelle a eu raison de le rappeler, par les habitants, par les personnes qui sont désespérées de voir leur véhicule, au retour du travail, saccagé sur le parking de la gare.

Et Monsieur le maire d'Etampes y est tout à fait favorable. Madame le président de la communauté de communes y est également favorable.

Certes, il n'y a aucune certitude en la matière. Mais mettons-nous à la place de ces personnes, de ces hommes, de ces femmes qui subissent ces agressions. Nous ne pouvons pas, face à cela, rester les bras croisés. Ne comptez pas sur moi pour avoir cette posture.

Bien évidemment, ce n'est pas la seule réponse. C'est un moyen, nous l'espérons, de dissuasion, un moyen que nous espérons préventif.

Et de toute façon, je n'aurais pas présenté un système de vidéo permettant d'avoir les images en permanence, car cela va à l'encontre de ce qui est ma vision de la liberté.

Là, ce n'est pas le cas. Cela a été dit. Et nous en avons discuté avec les représentants de la Ligue des droits de l'homme qui nous ont fait part de leurs réserves par rapport à ce système, et je les respecte.

C'est seulement après en avoir saisi le procureur de la République que ces images seront exploitées.

Comment pouvons-nous, dans cette société qui, hélas, est de plus en plus violente avec une augmentation de la pauvreté et des inégalités, avec des hommes et des femmes, que je condamne, mais qui sont amenés à ne plus rien respecter, ne pas tout mettre en œuvre pour qu'ils soient dissuadés d'agir avec violence, cette violence qui mine notre société ?

L'insécurité et la délinquance sont les premières et les véritables menaces de la vie privée et de l'exercice des libertés individuelles. Ce sont ces maux que nous devons combattre.

Si, bien sûr, le combat politique est de combattre la pauvreté, il est aussi de combattre les exactions. Ce n'est pas en laissant faire que nous permettrons à nos concitoyens de vivre libres.

Bien évidemment, c'est insuffisant. Vous avez raison, les uns et les autres, quand vous le dites. D'ailleurs, la délibération le fait apparaître.

Oui, nous n'avons pas eu de réponse par rapport à la motion que nous avons votée à l'unanimité. Nous avons relancé Monsieur le sous-préfet, Monsieur le préfet. Et dans les jours qui viennent, Monsieur le préfet nous accueillera pour faire le point sur notre demande.

D'ailleurs, les forces de police ne sont pas encore dans la rue, mais presque. Elles sont mécontentes du peu de moyens qui leur sont accordés. Et pas seulement à Château-Thierry, en France. Se déroulent des élections professionnelles aujourd'hui et, dans ce cadre, elles manifestent leur mécontentement quant à la façon dont elles sont considérées.

En effet, il y a un combat à mener, un vrai combat politique, parce que nous savons bien qu'au-delà des annonces, au-delà de la communication, la réalité est aussi dure pour les policiers et pour les gendarmes. Il faudra donc que nous nous battions avec force, détermination pour obtenir ces policiers supplémentaires.

Et permettez-moi de le dire, je suis en total désaccord avec ce qu'a exprimé Monsieur le sous-préfet dans la presse. Il nous faut des hommes en plus, et c'est ce qui est demandé dans cette délibération.

Il faut aussi un débat avec la communauté de communes. Il est demandé, et la présidente et Jean-Paul CLERBOIS en sont tout à fait d'accord. J'en ai parlé hier soir. Donc, dans les jours qui viennent, nous aurons ce débat sur l'insécurité d'une manière globale.

Sur la rapidité avec laquelle ces fonds pourraient être mobilisés, Monsieur le sous-préfet nous a donné des garanties, ainsi que Monsieur le préfet. Mais pour cela, il faut que la délibération soit votée.

Pour le vote à bulletin secret, il faut un tiers des conseillers municipaux présents. Or, je souhaite que, sur un sujet important comme celui-ci, on assume ses responsabilités. Il n'y a pas du tout de difficultés à s'exprimer pour ou contre. Vous l'avez vu à travers l'expression des membres du groupe majoritaire.

M. TURPIN.- Je regrette, Monsieur le maire, que vous ne validiez pas ma proposition qui est de mettre en place une réunion avec Monsieur le sous-préfet et les forces de police dans les jours qui viennent pour trouver des solutions d'attente.

M. LE MAIRE.- Je la reprend et nous vous la notifierons dès demain. Cela ne pose aucune difficulté.

Monsieur le sous-préfet, accompagné de Madame le capitaine DIDIER, juste avant les fêtes de Noël, avec l'ensemble des commerçants, ont organisé, ici, dans cette salle, une réunion pour mettre en oeuvre le dispositif qui a eu cours durant les périodes de fête. Il est regrettable que ce dispositif ne soit pas maintenu tout au long de l'année. Je suis donc entièrement d'accord pour le solliciter de nouveau.

M. JOURDAIN.- Si vous persistez, comme c'est le cas, à nous faire voter cette délibération aujourd'hui, il faut bien prendre en compte le fait que c'est un mauvais coup qu'on porte aux syndicats de police et aux policiers qui réclament des forces de police supplémentaires.

Vous vous rendez bien compte que le préfet va prendre argument de notre délibération pour rejeter toute demande d'effectifs supplémentaires.

Il ne faut pas vider le sujet ce soir, mais de nouveau délibérer sur ce bureau de police et ces forces de police supplémentaires, d'autant plus qu'effectivement il y a un mouvement national dans ce sens et que c'est une manière de soutenir les syndicats de police que de ne pas se précipiter dans les bras de solutions qui permettront qu'on leur réponde qu'il n'est pas besoin de fonctionnaires supplémentaires.

J'ai bien entendu ce qui a été dit.

Il y a une demande de vote à bulletin secret. Il faut voir si on vote à bulletin secret, ou pas.

Mais, encore une fois, la meilleure solution serait que nous nous mettions d'accord pour n'examiner la pertinence de cette demande que quand nous aurons l'assurance d'avoir des fonctionnaires supplémentaires. Je le redis.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez dit trois fois, Monsieur le conseiller municipal. Vous pouvez le répéter quatre, cinq ou dix fois, ce n'est pas pour autant que les forces de police seront sur la Place de l'Hôtel de ville demain.

Tout le monde a bien compris qu'on menait de front les deux préoccupations. Ne comptez pas sur moi pour ne rien faire et seulement attendre.

M. JOURDAIN.- Vous savez très bien ce que l'Etat va vous répondre. Le sous-préfet l'a dit dans la presse ce matin.

M. LE MAIRE.- Demandez l'autorisation de prendre la parole.

M. JOURDAIN.- Il l'a dit dans la presse ce matin.

M. LE MAIRE.- Cela n'engage que lui. Je ne prends pas mes ordres à la sous-préfecture. Si c'était le cas auparavant, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Qui souhaite le vote à bulletin secret ?

(Le tiers des mains se lève)

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. BEAUVOIS.- Vous votez « Oui » pour la délibération ; « Non » dans le cas contraire ; « Blanc » pour l'abstention. Et ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois.

M. LE MAIRE.- Je vote « Oui ».

Mme JACOB.- Moi aussi.

M. LE MAIRE.- Monsieur Frédéric BARDOUX s'abstient.

Mme DOUAY.- Je vote « Oui ».

M. REZZOUKI.- Je ne vois pas l'intérêt du vote à bulletin secret. Chacun dans cette assemblée est en mesure d'assumer ses responsabilités et ses engagements. Pour ma part, je vote « Contre ».

Mme LEFEVRE.- Je vote « Pour ».

Mme DOUAY.- Monsieur DUCLOUX vote « Oui ».

Mme MAUJEAN.- Je vote « Oui ».

M. FENARDJI.- J'ai le droit de m'exprimer. Je ne prends la parole que maintenant. C'est un vote à bulletin secret et, selon les règles de la démocratie, il ne faut pas annoncer son vote.

M. TURPIN.- C'est un problème très important qui concerne tout le monde. Restons dignes. On a demandé un vote à bulletin secret. Cela a été validé. C'est tout.

Mme MARTELLE.- Je vote « Oui ».

Mme MAUJEAN.- On est libre de dire ce qu'on veut.

(Les autres élus n'annoncent plus leur vote)

(Il est procédé au dépouillement)

Résultats du vote :

Votants : 33

Pour : 20

Contre : 12

Blanc : 1

M. LE MAIRE.- Nous allons donc demander la subvention et nous n'avons pas oublié de prendre contact, demain, avec Monsieur TURPIN.

PERSONNEL

5. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires et heures complémentaires

Mme DOUAY.- Par délibération en date du 16 décembre 2002, le Conseil municipal avait décidé de la mise en place d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents de la collectivité.

Cette décision s'appliquait aux agents des catégories B ou C relevant de tous les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, titulaires ou non titulaires, à temps complet.

Pour permettre aux agents, titulaires ou non, à temps incomplet ou à temps partiel, de bénéficier de l'indemnité horaire lorsqu'ils effectuent des travaux supplémentaires, il est demandé au Conseil d'autoriser le paiement d'heures complémentaires.

Les agents concernés sont notamment ceux qui sont au service Propreté et qui sont amenés, par exemple, à travailler lors des marchés du dimanche ou à l'occasion des manifestations se déroulant les dimanches et jours fériés. Jusqu'alors, ils étaient obligés de récupérer ces heures. Ils pourront maintenant être rémunérés.

Cette mesure s'inscrit dans les avantages sociaux que nous avons décidé d'apporter aux agents.

Pour mémoire, je citerai l'augmentation de l'indemnité administrative et technique pour tous les agents de la catégorie C et certains de la catégorie B ; la fixation également d'un taux de 100 % pour les quotas d'avancement, pour tous et d'autres avantages encore.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Les heures les dimanches, jours fériés ou de nuit sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je vous propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. JOURDAIN.- J'aurai une question relative au personnel, mais qui ne concerne pas la délibération précédente. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas intervenu avant.

Nous avons eu, dans nos casiers, deux lettres de la fédération autonome et libre de la fonction publique territoriale, qui sont le double de lettres qui vous sont et nous sont adressées et qui évoquent un certain nombre de constats, à savoir le non remplacement de fonctionnaires mutés ou ayant pris leur retraite ; l'augmentation importante du nombre d'agents en CDD sur des postes statutaires avec, donc, précarisation des postes de la fonction publique ; l'augmentation du nombre d'agents recrutés sous des contrats précaires (une centaine à ce jour).

Je rappelle que la fonction publique territoriale, cela doit être environ 260 fonctionnaires titulaires. On arrive donc à un pourcentage important par rapport à cette population.

C'est le projet de déménagement des Espaces verts.

Enfin, un dernier point qui nous préoccupe beaucoup, à savoir le recours à des procédures illégales et, notamment, l'emploi de personnes figurant dans l'organigramme comme des chefs de service, alors qu'il ne s'agit pas de personnes qui sont recrutées avec un contrat de travail, mais d'auto entrepreneurs.

Nous avons été informés de cela par le syndicat, par ces lettres qui nous ont été distribuées.

Je voudrais que vous nous expliquiez et que vous nous disiez s'il est exact qu'il y a des auto entrepreneurs qui sont « employés » dans le cadre de votre administration et qui figurent dans l'organigramme.

M. LE MAIRE.- Je peux répondre ?

M. JOURDAIN.- Oui, j'ai posé une question.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une seule question, mais plusieurs.

Concernant le nombre de personnels à la ville, ce nombre n'a pas diminué, comme vous le dites. Quand nous pouvons remplacer du personnel et que c'est nécessaire pour le service, nous le faisons. Nous avons un recrutement en cours pour le remplacement de Roger BEAUCREUX.

Il est vrai qu'il y a un grand nombre d'emplois précaires, je suis tout à fait d'accord. Mais je ne pense pas que nous en ayons plus aujourd'hui que vous n'en aviez hier.

Sinon, il est vrai qu'il y a eu une erreur au niveau de l'organigramme avec un auto entrepreneur qui ne doit pas figurer dans l'organigramme. C'est Bertrand VARIN qui est ici. Il fait, et tout le monde peut s'en féliciter, un travail d'une grande qualité, d'une très grande qualité avec une disponibilité que tout le monde peut louer.

C'est donc une erreur administrative qui va être corrigée. C'est une volonté de notre ami Bertrand d'avoir ce statut. Nous la respectons.

Je pense avoir répondu à votre question.

M. JOURDAIN.- C'était la question des syndicats.

M. LE MAIRE.- Pas des syndicats, Monsieur l'ancien maire. C'était la question d'un syndicat.

Je peux vous dire que nous avons un dialogue particulièrement riche avec les trois syndicats. Nous n'avons pas, nous, de syndicat maison. Cela n'existe pas. Je n'ai pas été destinataire de ce courrier, vous l'avez eu avant moi. Je ne l'ai pas eu.

Je salue d'ailleurs la présence dans la salle d'un représentant CGT de la fonction publique territoriale. Nous avons d'excellentes relations avec la CGT et Force Ouvrière. Nous débattons donc de ce problème lors de nos réunions habituelles.

FINANCES

6. CCAS - Subvention partielle 2010

Mme LEFEVRE.- Il s'agit d'une avance sur la subvention 2010 pour le CCAS.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2009 attribuant une subvention de 710 000 € au CCAS de Château-Thierry au titre de l'exercice 2009 et comme chaque année, le CCAS de Château-Thierry doit faire face à des dépenses de fonctionnement obligatoires telles que les rémunérations de son personnel dès le début d'année, nous vous demandons de voter une avance

de 120 000 € correspondant environ à 1/6^{ème} du budget pour assurer le fonctionnement en début d'année du CCAS.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je passe au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je ferai peut-être un rapide bilan de 2009 concernant le social.

Nous avons continué à mettre en place des commissions permanentes chaque mois au cours desquelles nous étudions des demandes d'aide aux familles concernant le logement, la scolarité des enfants.

Nous avons étudié, sur l'année 2009, 461 dossiers pour un montant de 53 000 €. Au total, nous avons débloqué plus de 68 000 € pour tout ce qui concerne les aides alimentaires d'urgence et les aides au niveau social, tous secours d'urgence confondus.

Nous avons eu de bonnes nouvelles en fin d'année concernant les subventions de l'Etat pour l'hébergement d'urgence. On nous avait dit que les subventions ne seraient pas versées. Nous avons eu une agréable surprise. D'autres subventions, en revanche, ont disparu.

Mme DOUAY.- J'aurai un petit complément à apporter par rapport à ce qu'il vient d'être dit. Nous avons en effet observé un certain nombre d'impayés au niveau de l'espace Famille, de la restauration collective, du périscolaire et des centres de loisirs. Le changement de logiciel, toutefois, a permis de déclencher des alertes plus rapides, que ce soit par mèl, par téléphone, pour ceux qui n'ont pas l'Internet, et très bientôt par SMS et par contact direct.

Ainsi, la semaine dernière, 17 familles ont été reçues en entretien individuel pour pouvoir apporter des solutions adaptées et plus rapides. Ces entretiens ont permis d'étudier chaque cas et de mettre en place, soit des plans de financement pour certains, soit des aides avec le CCAS ou la CIPAS, donc au niveau départemental,

A l'avenir, ces entretiens individuels seront systématiques afin d'éviter de creuser les dettes et afin de trouver des solutions pour chaque famille.

Mme BOUVIER.- Je suis très contente d'entendre parler de la politique sociale de la ville par le biais du CCAS. J'ai bien sûr voté cette subvention qui aide à payer les salaires en général, en attendant que l'administration, la CAF, l'Etat, le Conseil général paient les subventions.

Mais croyez bien que je regrette infiniment d'être dans l'ignorance la plus totale s'agissant du projet social de la ville : où va-t-on ? Quels sont les objectifs ?

Nous faisons partie de la commission Solidarité/Action sociale et Retraite active. Nous sommes à sept : Madame LEFEVRE, Madame FERRAND, Madame PONDROM, Monsieur BENTZ, Madame BONNEAU, Madame YONNET et moi-même. Et cette commission Solidarité/Action sociale et Retraite active ne se réunit toujours pas.

Je suis intervenue plusieurs fois. Vous m'avez dit, Monsieur le maire : « Ce n'est pas l'objet. Il faut le dire au CCAS ». Mais non, il faut le dire au Conseil municipal. Les commissions municipales font partie du règlement intérieur que nous avons voté le 13 mai 2008.

La commission sociale ne se réunit donc pas. Elle s'est réunie le 2 mai 2008, certes. Il y a eu une tentative de réunion le 25 juin 2009, mais la réunion n'a pas pu se tenir, parce que, Madame la vice-présidente, vous receviez en même temps les citoyens et les habitants de Château-Thierry. Vous aviez votre permanence en même temps. Nous n'avons pas pu siéger. Pourtant, l'ordre du jour était intéressant. On parlait de la canicule, du RSA, du chantier d'activité ou du chantier d'insertion, etc. Mais nous n'avons pu nous réunir.

Nous sommes, au quotidien, interpellés par des situations qui méritent réflexion et un traitement particulier. Quelle est la réponse de la ville au niveau social ?

Ce n'est pas vous, seule, Madame LEFEVRE, qui définissez cette politique générale autour du social. Ce sont les élus. Nous pourrions apporter notre contribution, comme nous le faisons au sein de la commission des Finances, que je fréquente régulièrement, de la commission Education/Jeunesse qui se réunit régulièrement, de la commission Urbanisme également.

Je le déplore donc. J'ai déjà posé la question et vous m'aviez dit : « Justement, c'est bientôt et vous aurez un calendrier ». Je vous relance donc et je déplore que, depuis mars 2008, nous n'ayons pas travaillé ensemble.

Mme LEFEVRE.- Le 25 juin, en effet, une commission sociale avait été rassemblée. La majorité des personnes était présente. Il est vrai que je recevais quelqu'un au moment de la commission. La commission, je pense, était prévue à 10 heures 30. Je suis arrivée à 10 heures 38 dans la salle pour assurer la réunion et vous étiez partie. Tout le monde était présent. Et vous, vous aviez quitté la salle, alors que je n'avais même pas dix minutes de retard. C'est noté sur la feuille, je peux vous la sortir, elle est au CCAS.

Depuis, il est vrai que nous n'avons pas fait de commission. Mais cette fois-là, vous auriez pu rester, parce que je n'avais que 8 minutes de retard et que je recevais certainement alors quelqu'un qui avait des besoins au niveau social. Ma permanence se déroule le matin. Mais nous nous arrangeons. Je ne suis pas seule à recevoir. Cette commission pouvait tout à fait se tenir.

Vous avez voulu partir et, du coup, la réunion a été annulée, du fait de votre départ.

Après, il y a les Conseils où différents points peuvent être débattus. Il n'y a pas de problème. Et le social ne repose pas que sur moi.

Mme BOUVIER.- Je regrette de tomber dans des détails qui tuent.

Mme LEFEVRE.- C'est vous qui faites état de détails. La commission devait avoir lieu.

Mme BOUVIER.- Il y a ici des personnes qui étaient présentes. Je pourrais vous dire que je suis restée plus d'un quart d'heure, vous allez me contredire, donc je ne le dirai pas.

Mais là n'est pas la question. J'ai pensé que la priorité, c'étaient les habitants de Château-Thierry qui venaient à votre permanence. J'ai fait plus d'une permanence, je connais les situations.

Je me suis exprimée devant mes collègues élus, et nous étions déjà peu nombreux, puisque la plupart travaillent, je leur ai dit : « Peut-être faudrait-il convoquer cette commission le soir pour que nous soyons plus nombreux et, deuxièmement, ne pas mettre en parallèle une permanence et une commission ». J'en arrêterai là.

M. LE MAIRE.- On clôt le débat.

Subvention en faveur de la population de Haïti

Mme LEFEVRE.- Nous n'avons pas forcément attendu le feu vert pour mettre en place des aides.

« Un terrible séisme a ravagé l'île de Haïti le 12 janvier dernier provoquant de nombreux morts, blessés et disparus (...). Un appel à la solidarité a été lancé pour ce peuple plongé dans le chaos. Au-delà de toutes les initiatives individuelles et personnelles, la générosité du plus grand nombre est nécessaire ».

De nombreuses choses ont été mises en place. Une urne a été installée qui, d'ailleurs, doit être ici ce soir, pour appeler à la générosité.

Vendredi soir, en salle des fêtes de Brasles, est organisée une soirée pour récolter des fonds qui seront destinés aux sans-abri d'Haïti.

Des urnes ont également été installées au niveau de la Croix Rouge, du Secours populaire, du CCAS.

« Afin de manifester sa solidarité en faveur de la population de Haïti, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'UNICEF qui vient en aide aux enfants victimes de cette catastrophe ».

Je vous proposerai de voter cette subvention.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'être tous, vendredi, à Brasles, où il y aura un grand rassemblement d'artistes, d'associations, parce qu'il ne s'agit pas de faire les choses seuls. Il faut faire les choses avec les acteurs.

Mme LEFEVRE.- Ce sera à 20 heures.

7. Comité des fêtes Jean de La Fontaine - Reversement des droits de place

Mme MARTELLE.- « Par courrier en date du 20 janvier 2010, le Comité des fêtes Jean de La Fontaine demande à la ville le reversement des droits de place des forains pour 2009. Le Conseil municipal décide de verser une subvention complémentaire de 4 766 € au Comité des fêtes Jean de La Fontaine. Cette somme provient de la recette complémentaire procurée par les droits de place des Fêtes Jean de La Fontaine en 2009 ».

Il s'agit de 4 766 €, 40 % des droits de place contre 30 %.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Mme MARTELLE.- Les Fêtes Jean de La Fontaine organisent cette année la 50^{ème} édition de cette grande manifestation, la plus populaire de notre ville. L'ampleur donnée à ces festivités doit être la plus large possible, l'idéal étant que toute la ville y participe, municipalité, associations, établissements scolaires.

Pour réussir cette fête, nous devons aider le Comité, lui accorder le maximum de moyens. Aider le Comité des fêtes, c'est lui apporter un soutien financier, logistique et humain.

Chaque année, une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € est accordée au Comité. Mais la municipalité souhaite renforcer ce soutien à l'occasion du cinquantenaire et poursuivre, ensuite, sur cette lancée.

Je ferai un rapide historique : en 2005, la subvention était de 4 765 € ; en 2006, la subvention a fait long feu, mais n'a finalement été versée qu'en 2007, soit un montant de 7 640 €, pour les deux années ; en 2008, la subvention s'est élevée à 3 537 € ; la somme allouée pour 2009 est de 4 766 €, ce qui représente donc 40 % des droits de place contre 30 % précédemment.

Et selon notre engagement, tous les ans, ce seront 10 % des droits de place en plus pour le Comité des fêtes Jean de La Fontaine. Et je n'oublie pas la valorisation du travail des services techniques, Propreté, Espaces verts, tous dans le feu de l'action pendant dix jours pour un montant évalué à 28 000 €.

Au-delà de ces aspects financiers, la ville, dans le respect de l'autonomie du Comité des fêtes, souhaite que le 50^{ème} anniversaire, au-delà du défilé et des animations festives, soit l'occasion d'un retour aux sources culturelles et historiques de Jean de La Fontaine.

En lien avec le cinéma théâtre et le Comité des fêtes, nous diffuserons le film « Jean de La Fontaine, le défi » avec Lorant DEUTSCH. Un débat sera organisé avec les Amis de Jean de La Fontaine et du musée.

Nous travaillons également avec le service culturel et le festival Jean de La Fontaine à la venue de Fabrice LUCHINI pour une lecture de fables.

Nous devons donner de l'éclat, des étincelles à ces Fêtes avec la ferme volonté de rassembler toutes les associations qui œuvrent à la promotion de notre illustre fabuliste. Et ce n'est pas ma collègue Françoise MAUJEAN qui me démentira, comme vous pourrez le constater tout à l'heure.

Oui, nous voulons faire briller Jean de La Fontaine à Château-Thierry, mais aussi à l'extérieur.

J'ai le plaisir de vous annoncer une nouvelle étincelante. Le feu d'artifice de juin 2010 est d'ores et déjà financé par un partenaire privé. Ne me demandez pas qui c'est. Je ne le vous le dirai pas. Vous aurez très certainement l'occasion de le découvrir dans la presse. Je vous remercie de votre attention.

URBANISME

Mme JACOB.- La première délibération relative à l'urbanisme est annulée, pour la bonne et simple raison que le Conseil régional ne s'est pas encore positionné sur la convention d'amélioration des façades.

Donc, si vous le voulez bien, nous retirons cette délibération de l'ordre du jour, mais nous en reparlerons la prochaine fois.

Pour les huit dossiers suivants, vous allez avoir une vue aérienne des sites et le plan cadastral. C'est un travail collégial. Je remercie Nicolas d'avoir permis que ce soit possible.

9. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZH n°286 (lieudit Blanchard)

Mme JACOB.- Comme nous l'avions dit au moment de la campagne municipale, à la demande des associations de riverains, ce bois doit faire l'objet d'une acquisition par la ville, dont vous allez voir les conditions maintenant. L'intérêt de l'acquisition est, bien entendu, de protéger cet espace naturel, de le valoriser si possible.

Une partie de l'acquisition sera libre d'accès aux riverains, après des aménagements bien sûr, et une autre partie accueillera une activité de loisirs de type « accrobranche » avec cabanes dans les arbres, etc. Si vous avez des questions sur le sujet, en fin de délibération, Bruno BEAUVOIS pourra développer.

La parcelle en question représente 16 hectares. Nous allons réaliser l'acquisition de 8 ha à 45 centimes d'euro le m², comme prévu par les domaines, ce qui représente un montant total de 36 000 €. Il s'agit de la moitié basse du terrain.

Avez-vous des questions par rapport à cette acquisition, pas sur le projet, mais sur l'acquisition ?

M. TURPIN.- J'aurai des questions sur le projet, mais pas sur l'acquisition.

Mme JACOB.- Je propose que nous votions d'abord l'acquisition et que nous développions sur le projet, ensuite, si vous en êtes d'accord.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. TURPIN.- Il y a unanimité, et c'est une bonne chose, parce que c'est une bonne initiative que ce projet, d'autant plus que ce bois Blanchard est en très mauvais état, que, probablement la SEDA ne l'a pas entretenu correctement, surtout après la tempête de 1999. J'ai toujours dit à la SEDA : « Il y a danger, intervenez. » Je ne suis pas sûr qu'ils l'aient fait. Donc, déjà, pour des raisons de sécurité, c'est très bien. Et mettre en place une animation sur cette partie me paraît valorisant.

Mais j'aurais été pour que l'on acquière la totalité des 15 hectares. Ces 15 hectares, c'est le solde de l'opération Blanchard menée dans les années 70 par la SEDA. Il reste cette partie avec la partie en pente aussi qui, aujourd'hui, a priori, n'est pas acquise par la collectivité. Il aurait fallu le faire, je pense, pour mieux maîtriser cette partie. Des débats avaient eu lieu sur ce point, souvenez-vous.

Si la collectivité maîtrisait le tout, cela permettrait à la collectivité d'empêcher toute spéculation, toute politique de construction, définitivement, parce que l'on serait maître du sujet. Et peut-être pourrait-on alors avoir une politique d'aménagement d'espaces verts sur cette partie et pourquoi pas une politique de plantations. Vous savez qu'il y a un problème d'hydrographie sur cette zone. Des plantations seraient peut-être intéressantes avec des essences d'arbres différentes. Cela permettrait aussi d'élargir l'espace Blanchard et d'en faire une zone plus vaste à laquelle l'ensemble de la population pourrait accéder. Le terrain qui est en pente est un très beau terrain avec une vue fantastique. Or, on ne l'utilise pas. Je serai donc favorable à l'acquisition de la totalité de la parcelle pour un projet comme celui qu'on a là, plus un projet d'ensemble.

Mme JACOB.- Le potentiel sylvestre est très faible, c'est vrai, pour les raisons que vous avez données, et d'autres ; le potentiel agronomique du terrain n'est pas non plus favorable. Des travaux d'aménagement hydraulique sont prévus.

Nous ne faisons pas l'acquisition de la totalité de la parcelle, parce que la SEDA ne le souhaite pas pour l'instant. Et comme c'est une zone constructible, le PLU va passer par là.

M. TURPIN.- Ils ont dit qu'ils ne souhaitaient pas vendre ?

Mme JACOB.- Ils ne veulent pas vendre tout.

M. TURPIN.- Ils attendent que ce soit constructible.

M. LE MAIRE.- Cela l'est déjà.

M. TURPIN.- Ils attendent qu'on lance un projet de construction. Je pense qu'il faudrait leur forcer la main sur cette partie-là. Ou alors le PLU doit passer par là.

Mme JACOB.- Le PLU passera par là.

M. JOURDAIN.- Ce qu'il me semble important en matière de protection, c'est l'inscription dans un règlement du PLU qui bride tout risque de construction.

Le Conseil municipal a pris une délibération de principe sur la révision du PLU actuel. Où en est-on ? Le cabinet est-il choisi ? Où en est-on de cette démarche qui est extrêmement importante, d'autant qu'il y a une course de vitesse qui peut s'engager avec la SEDA sur la partie qui n'est pas acquise par la ville ?

Je souhaiterais donc que l'on aille assez vite pour réviser le PLU. Ce problème n'est pas le seul posé dans le cadre de la révision du PLU. En tout cas, celui-ci l'est maintenant.

Donc, où en est-on, puisqu'on a délibéré il y a plus d'un an ?

Mme JACOB.- L'appel d'offres est passé ; les plis ont été ouverts ; le cabinet est retenu. L'étude n'a pas commencé. La dernière révision du PLU s'est faite, Monsieur JOURDAIN, sous votre houlette, sous votre responsabilité. De nombreuses choses sont effectivement à modifier. Celle-ci en fait partie, c'est même une priorité. Cela correspond effectivement à un « loupé ». Je conviens volontiers qu'il puisse y en avoir. Toutefois, nous avons tout de même réussi à nous entendre avec la SEDA pour que, en attendant la révision du PLU, ils n'engagent pas quelque chose qui serait effectivement réhibitoire pour la zone.

M. JOURDAIN.- Quel est le nom du cabinet choisi ?

Mme JACOB.- De mémoire, je pense que c'est VIDAL.

M. LE MAIRE.- Il est vrai que la révision du PLU doit être menée le plus rapidement possible. Nous savons bien que de telles procédures, qui sont lourdes, prennent du temps.

Cela étant, je me souviens que cet espace boisé avait fait l'objet de positions diverses. Je me rappelle bien qu'il était prévu de l'urbaniser, ce qui, désormais, ne sera plus possible, parce que c'est la ville qui maîtrise cet espace.

Bien sûr qui peut le plus peut le moins et on pourrait, in fine, acheter tous les espaces constructibles. Là, nous l'avons acheté pour respecter un engagement de campagne. C'est le premier point.

Deuxièmement, il s'agit de valoriser cet espace qui a été négligé et aussi de mettre en œuvre une activité qui s'inscrit dans une perspective de développement durable, de sport pour tous et d'emploi également.

Il faut en effet que nous avancions sur le PLU, mais c'est déjà une garantie qui est apportée sur cet espace. Et cela n'a pas été facile avec la SEDA qui souhaitait faire, sur cet espace, une opération immobilière, sur ce bois. Tout le monde le sait ici. En partenariat avec l'association du bois blanchard, « Mieux vivre à Blanchard », nous sommes arrivés à ce résultat. Ils ont été associés à toutes les démarches, ils seront associés à la valorisation avec une partie réservée à l'activité « accrobranche », une autre à la valorisation des espèces, des marécages.

Il faut que nous soyons attentifs pour ce qui est du reste de la parcelle, certes, parce que si, aujourd'hui, la SEDA nous proposait un projet d'urbanisme, d'aménagement, nous ne pourrions pas nous y opposer.

En attendant, nous avons sauvé le bois Blanchard.

M. TURPIN.- C'est pourquoi il aurait fallu globaliser. La SEDA a dû être contente de se débarrasser du bois Blanchard, parce qu'elle savait qu'il n'y aurait pas de possibilité de construction sur cette partie. C'était une position unanime.

M. LE MAIRE.- Non.

M. TURPIN.- Depuis un certain temps, ils le savaient et ils étaient contents de se débarrasser d'un bois qui, aujourd'hui, est en mauvais état. C'est pourquoi il aurait fallu globaliser pour dire : « On vous prend le bois, mais aussi le reste » et pour négocier le prix au même prix que le reste.

Il y a danger effectivement aujourd'hui. Si on fait une révision partielle du PLU, cela va prendre un certain temps et si on fait une modification, c'est six mois. Une révision globale, c'est trois, quatre ans.

M. LE MAIRE.- La SEDA n'était pas disposée à vendre ce bois, comme vous le dites. Si cela avait été le cas, pourquoi ne l'aviez-vous pas acheté avant que nous arrivions, comme le reste des espaces ?

Nous avons dû nous battre avec eux. Et je voudrais quand même rappeler quelques chiffres. Nous sommes là à 0,45 centime d'euro le m². C'était 240 000 € au total. C'est un AU.

M. TURPIN.- C'est pourquoi il fallait globaliser. Mais bon, c'est comme cela.

M. LE MAIRE.- Ils ne voulaient déjà pas nous vendre ce bois. C'est quand même le propriétaire qui décide. Nous lui avons forcé la main pour acheter le bois. Bien sûr, nous pourrions forcer la main à l'ensemble des propriétaires pour qu'ils ne

construisent pas. Il aurait fallu le faire avec MODAP également. Il aurait fallu, avec MODAP, acquérir les terrains avant.

M. TURPIN.- La SEDA a besoin de travailler avec la ville. Nous pouvons donc faire valoir des arguments. La SEDA ne peut pas fermer la porte à la ville. Dans le cadre d'une négociation globale, la SEDA, croyez-moi, aurait joué le jeu.

M. LE MAIRE.- Je sais que vous êtes particulièrement féru en négociations. C'est pourquoi d'ailleurs je souhaite que vous vous rapprochiez de nous afin de nous accompagner dans nos démarches avec la SEDA. Votre expérience nous sera utile.

Mme JACOB.- Nous en terminerons là si vous le voulez bien.

10. Acquisition des parcelles cadastrées AY n°175 et 178 (lieudit « Les carrières »)

Mme JACOB.- Nous sommes derrière le gymnase Brise-Bêche. Voilà quelques années, un projet d'activités de loisirs avait conduit la municipalité précédente à faire l'acquisition d'un certain nombre de parcelles.

Il se trouve que, aujourd'hui, les parcelles 175 et 178, à proximité de ce qui avait été acheté précédemment, pour une surface totale de 3 575 m², sont proposées à l'acquisition pour la somme de 5 000 €.

Au départ, le service des Domaines avait fixé la valeur totale de ces parcelles à 10 725 €. Monsieur NOVAK a négocié pour arriver à un montant de 5 000 €. Nous pouvons donc le remercier.

Avez-vous des questions sur ce dossier ?

(Aucune intervention)

Les frais de notaire sont de 550 €.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

11. Acquisition de la parcelle cadastrée AP n°501 (Avenue de Paris)

Mme JACOB.- Ce dossier se situe Avenue de Paris, parcelle AP n°501. Il s'agit d'un petit morceau de voirie actuellement privé qui dessert des maisons en second plan de l'Avenue de Paris. Pour que le SARCT puisse intervenir, c'est-à-dire desservir ces maisons et faire les travaux nécessaires, travaux relevant tant d'une activité normale que d'une activité liée aux inondations, il faut que ce soit dans le domaine public.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique. Les frais de notaire sont de 380 €.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

12. Classement dans le domaine public communal de la rue de la Métairie

Mme JACOB.- C'est un point fort de nos engagements politiques. C'est une question de domanialité. Il avait été question d'intégrer, dans le domaine public de la ville, des voiries, diverses et variées, actuellement dans le domaine privé des bailleurs sociaux notamment. C'est un sujet difficile, lourd, parce que cela nécessite une remise en état totale des surfaces et différentes parcelles avant rétrocession. Nous commençons donc par le plus simple.

Je vous propose donc, là, d'intégrer, dans le domaine public de la ville, la rue de la Métairie, parcelle AZ n°535, cette intégration étant prise en compte par les services techniques - vous le savez, quand il y a, en commission d'urbanisme, une ampoule à changer, on ne sait pas qui doit le faire - et permettant aux forces de l'ordre d'intervenir en toute légalité.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

13. Cession de la parcelle cadastrée AW n°600 (le bas des Vaucrises)

Mme JACOB.- Nous sommes aux Vaucrises. Le bailleur social LOGIVAM se propose de réaliser un programme assez important d'une cinquantaine de logements (48 logements) et la ville est propriétaire de la parcelle n°600 qui se trouve juste à côté de ce programme.

Dans un souci de globalisation, nous avons proposé à LOGIVAM l'acquisition de cette parcelle, pour qu'ils puissent enrichir leur programme immobilier. Par ailleurs, cela permettrait de régler, en contrebas, un problème de parking actuellement extrêmement dangereux pour celles et ceux qui passent à cet endroit. Il faut déjà emprunter un trottoir assez haut, se garer sur un terre-plein qui n'est pas du tout viabilisé, ressortir par l'arrière sur une route à grande circulation.

Cela permet donc de faire d'une pierre deux coups, de ne pas laisser un terrain vague juste à côté d'une zone urbanisée convenablement, de permettre du stationnement et de valoriser beaucoup mieux la parcelle.

Nous proposons donc de vendre cette parcelle pour la somme de 117 800 € (c'est le montant de l'estimation des Domaines). La parcelle représente 1 240 m².

M. VERCAUTEREN.- Vous me permettez de ne pas prendre part au vote.

Mme JACOB.- D'accord.

Avez-vous d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 32

Non participation au vote : 1 (M. VERCAUTEREN)

M. TURPIN.- C'est un bon projet. Je ne le dis pas toujours, mais quand c'est le cas, je le dis.

M. LE MAIRE.- C'est ainsi qu'on conçoit la vie politique.

14. Mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées AO n°454 et 456 à la CCRCT

Mme JACOB.- Nous sommes là au niveau de l'ancien camping municipal. Il était prévu, rappelez-vous, en collaboration avec la communauté de communes qui a la compétence Tourisme, de pouvoir installer, sur cet ancien camping municipal, une aire de camping-cars. Ce projet aujourd'hui a évolué, puisqu'en plus de l'aire de camping-cars, il y aura aussi du camping.

L'idée serait de pouvoir mettre à disposition de la communauté de communes les parcelles AO n°454 et 456.

Il conviendrait donc de mettre une partie de ces parcelles à disposition de la communauté de communes pour que tout cela se trouve administrativement bordé.

Avez-vous des questions ?

M. JOURDAIN.- Avez-vous vérifié que c'était la bonne procédure ?

Mme JACOB.- C'est la bonne procédure et vous aviez bien fait de la mettre en avant.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je voudrais ajouter que, là, nous faisons d'une pierre deux coups, puisqu'il y a là le gymnase nautique qui est construit depuis trois ans et pour lequel il n'y avait pas de rétrocession. Il était sur le territoire de la commune et construit par la communauté de communes.

Il y a là un souci de cohérence qui apparaît. Et je remercie les services, parce que nous aurions pu vendre à l'euro symbolique, mais il est mieux de mettre à disposition. Les deux sont permis et autorisés. D'autres terrains d'ailleurs ont été vendus à l'euro symbolique.

Je pense que cela permet de clarifier les choses. C'est une excellente opération.

Mme BOUVIER.- D'où l'intérêt de travailler en commission, puisque c'est une proposition que nous avons avancée et que vous avez retenue pour le Conseil.

15. Acquisition de la parcelle cadastrée AE n°100 (rue des Garats) - Délibération modificative

Mme JACOB.- Il s'agit d'acheter, rue des Garats, un petit morceau de trottoir, 50 m², parcelle AE n°100. L'estimation de s Domaines est de 2 400 € ; le prix de vente est de 2 400 €.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

16. Déclassement d'une partie de la Place des Etats-Unis - Résultats de l'enquête publique

Mme JACOB.- Frédéric BARDOUX, précédemment, a présenté l'enquête publique. Il a également largement présenté le projet, l'avancée du projet. L'enquête publique a été réalisée. Le commissaire enquêteur n'a vu aucune anomalie dans cette réalisation et a déclaré le déclassement possible. Il a donc rendu un avis favorable sur ce déclassement avec deux préconisations, la première étant bien sûr de tenir compte des riverains, qui ont une vue formidable en ce moment (il s'agit d'en tenir compte dans le projet architectural) ; la deuxième étant de bien mettre en avant l'intérêt des commerces, puisque l'objet est de faire du commerce en rez-de-chaussée.

Quant à l'enquête elle-même, une dizaine de personnes sont venues déposer un courrier. A l'exception d'un riverain qui avait peur que cela ne dégrade son cadre de vie, le reste des remarques étaient positives, qu'elles viennent des riverains, des habitants de Château-Thierry et des présidents des associations de commerçants.

Je remercie l'ensemble des services compte tenu de la mobilisation qui a été nécessaire pour mener à bien ce projet de déclassement.

Nous avons un avis favorable aujourd'hui du commissaire enquêteur. Nous demandons bien évidemment l'autorisation pour Monsieur le maire de réaliser les actes administratifs nécessaires à ce déclassement, lorsqu'un projet, soit de vente, soit de mise à disposition sera au point, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je vous lis la délibération : « *Le Conseil municipal prononce le déclassement d'une partie de la Place des Etats-Unis, selon le plan annexé à la présente délibération ; dit que ce déclassement sera effectif à la signature d'un acte notarié transférant la jouissance de ce bien* ».

Pourquoi parle-t-on d'un acte notarié transférant la jouissance de ce bien ? Parce que, aujourd'hui, le projet n'est pas défini et les conditions de transfert non plus.

M. TURPIN.- Tout à l'heure, j'ai dit que c'était un bon projet. Là, je dis que ce n'est pas un bon projet. Je l'ai déjà dit. Il y avait, stratégiquement, d'autres choses à faire, d'autres choses de plus rapide, plus simple, plus efficace pour soutenir le commerce de centre-ville.

De mon point de vue, ce projet n'ira pas à son terme. Personne ne détient la vérité, mais je pense que ce projet n'arrivera pas au bout. Il y a, là, une perte de temps. Le commerce de centre ville a besoin d'être dynamisé, que l'on prenne des mesures rapides. Mais ce n'est pas là qu'il fallait faire quelque chose, en tout cas pas ce projet.

Quand j'avais rencontré votre urbaniste, il avait ajouté une passerelle que, heureusement, vous avez retirée, parce qu'elle était extrêmement « folklorique ». En tout état de cause, cela ne me paraît pas probant. On a besoin d'envoyer des signes en direction des commerces. Et je comprends que les commerçants

le valident. Ils se disent : « Il y a quelque chose, il faut y aller ». Mais cela ne me paraît pas être un projet efficace.

De surcroît, il y a des faiblesses sur le plan juridique. Nous allons, aujourd'hui, déclasser quelque chose sans projet en face. Et c'est extrêmement dangereux.

Mme JACOB.- On n'est pas obligés d'être d'accord, non plus d'avoir les mêmes projets, ce qui d'ailleurs nous a conduits à ne pas faire forcément les mêmes choses. Je respecte votre point de vue. Le nôtre est différent. Nous en avons déjà débattu. Et la délibération précise bien que le déclassement sera effectif au moment du projet.

M. JOURDAIN.- Je voulais que vous reprécisiez cet élément, parce que je suis aussi très perplexe par rapport à ce projet. Je pense que nous aurons une vision sans doute plus précise quand nous aurons des éléments présentés par un promoteur.

Je suis très réservé, pour ne pas dire hostile au fait de déclasser des lieux publics, des espaces publics pour les vendre à des promoteurs.

On peut imaginer un mode de construction et d'urbanisation qui ne favorise pas de cette manière une promotion privée, dont on connaît les limites en termes d'objectif et de qualité. Mais nous n'en sommes pas là, puisque le projet n'est pas présenté.

Je me félicite que vous ayez retenu- je vais en parler, puisque vous en avez parlé- la remarque que j'ai faite en commission. Si nous avons déclassé ce soir ce bien et l'avons mis dans le domaine privé de la commune, la police n'aurait pas pu intervenir légalement sur cet espace-là qui est un espace de parking. Autrement dit, il n'y aurait plus eu de règles de stationnement sur quasiment la moitié de la Place des Etats-Unis.

Je pense donc que vous avez bien fait de reporter cette effectivité du déclassement à la délibération que nous prendrons sur un projet. Cela nous permettra, là aussi, je l'espère, de pouvoir faire valoir notre avis. Je pense aussi qu'il y a d'autres projets possibles sur cet espace en termes d'aménagement, d'embellissement.

Des questions de stationnement vont aussi se poser si on construit à cet endroit, sans parler de cette idée de la passerelle qui partirait du 1^{er} étage pour aller je ne sais où. Et il faut que vous disiez au Comité des fêtes à Jean et aux forains qu'à partir du moment où ce sera construit, il n'y aura plus de fêtes à Jean.

M. LE MAIRE.- Il y aura quand même le feu d'artifice.

Mme JACOB.- Vous avez raison de souligner que, pour l'instant, aucun projet n'est arrêté et que, bien évidemment, nous en débattons, comme des autres points. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Je vous propose, si vous n'avez plus de remarques, de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 27

Contre : 6

TRAVAUX

17. Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée - Modification

M. REZZOUKI.- Il s'agit, par la délibération d'aujourd'hui, de faire respecter un décret d'application paru le 30 décembre 2009 précisant la modification des seuils de consultation. Vous avez en annexe, dernier tableau, un tableau récapitulatif simplifié précisant les seuils à partir desquels la publicité est requise et également le formalisme afférent.

En matière de travaux, le seuil descend de 5 250 K€ à 4 845 K€ ; en matière de fournitures courantes et services, le seuil descend de 206 K€ à 193 K€ hors taxes.

Avez-vous des observations particulières sur le sujet ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. REZZOUKI.- Comme l'a évoqué Monsieur le maire, en rapport avec cette consultation et avec la question du respect des règles des marchés publics, j'aurai une question à l'intention de Monsieur l'ancien maire, Dominique JOURDAIN, une question sans artifice aucun.

Vous avez notifié à un prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation des services informatiques avec la migration des applications et systèmes d'exploitation vers des solutions de logiciels libres.

Vous avez passé cette commande. La décision est passée au contrôle de légalité le 4 mai 2007. Et la facture a été honorée en juin 2007.

La question, qui sera également posée au prestataire et qui s'inscrit dans le cadre du suivi, dans un esprit d'intégrité, de transparence quant à la commande publique et au respect du principe de concurrence, porte sur le fait que nous n'avons à l'heure actuelle pas de cahier des charges et que, surtout, nous avons un mandatement avec aucun service rendu en contrepartie de ce paiement.

Je pose donc la question : avez-vous une idée, Monsieur JOURDAIN, ancien maire de Château-Thierry, de la destination ou de la commande précise et du service qui a été rendu, service sur lequel, au sein de l'administration, nous n'avons retrouvé aucun dossier. Le responsable informatique, Eric LEGUILLETTE, en atteste par écrit, comme l'ancien directeur général adjoint des services à l'époque et maintenant directeur général des services de la ville de Château-Thierry.

M. JOURDAIN.- Je n'ai pas souvenir de ce dont vous me parlez. J'ai signé des dizaines de marchés de ce type-là. Si j'ai signé ce marché, c'est qu'il m'a été présenté par les services.

Maintenant, je veux bien vous aider à retrouver le prestataire et raviver mon souvenir. Mais honnêtement, je suis incapable de vous répondre ex abrupto. Je n'ai absolument aucune mémoire de ce type de commande qui a pu être fait et qui a dû être fait, parce qu'il y avait un besoin exprimé par les services.

M. REZZOUKI.- Pour raviver votre souvenir, je vous rappellerai que c'est une commande à l'intention de la société MACHADEAU Conseils et Services à Paris. Le montant est de 2 870 €.

M. JOURDAIN.- Je regarderai si je peux retrouver l'ensemble des éléments, mais ils doivent être dans les services.

M. REZZOUKI.- Je m'adresse aujourd'hui à l'ancien maire de Château-Thierry, parce que nous n'avons aucune trace de ces documents dans les services. Je précise de nouveau que la même demande sera formulée par écrit au prestataire lui-même.

M. JOURDAIN.- Nous verrons la réponse qui sera faite.

18. Travaux de branchement d'eau potable et de la plateforme multisports Approbation du projet de l'USESA et participation financière de la ville

M. REZZOUKI.- En complément de l'aménagement réalisé sur le plateau des Vaucrises/Hérissons, plateau qui a vu apparaître une plateforme multisports, nous souhaitons ajouter une structure d'eau pour les utilisateurs de cet espace.

Le montant des travaux s'élève à 6 000 € avec l'installation d'une borne fontaine, mais également des travaux de branchement d'eau potable.

Je préciserai que l'USESA, l'Union des secteurs d'eau du Sud de l'Aisne, participe à hauteur de 50 %.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

CULTURE

19. Musée Jean de La Fontaine - Demandes de subventions

Mme MAUJEAN.- Ce sont en fait quatre délibérations.

19.1. Musée Jean de La Fontaine - Etude de faisabilité pour la création d'un pôle culturel et touristique autour de Jean de La Fontaine - Demandes de subventions

Mme MAUJEAN.- La première délibération concerne le musée Jean de La Fontaine et une étude de faisabilité pour la création d'un pôle culturel et touristique autour de Jean de La Fontaine.

Il faut rappeler que le musée Jean de La Fontaine est classé « musée de France », que les travaux de réhabilitation sont, du moins l'ont été jusqu'ici, subventionnés et que, compte tenu de ces éléments, il y a obligation de rédiger un rapport. Cette rédaction est confiée à Madame le conservateur.

Dans ce cadre, la DRAC propose l'aide d'un programmiste qui serait subventionné. Serait également subventionnée l'étude de faisabilité.

La présente délibération a pour objet de demander à bénéficier de ces subventions.

L'étude durerait trois mois. Elle serait confiée à Monsieur Béchir SOUID, architecte programmiste, consultant en muséologie de la société AP'CULTURE. Elle serait effectuée durant le premier trimestre 2010 et elle aurait pour objectif la mise en place d'un schéma directeur incluant le musée Jean de La Fontaine, la médiathèque, le château et l'Hôtel Dieu.

Le montant de cette étude est évalué à 23 920 € TTC.

Après subventions de la DRAC, du Conseil régional, du Conseil général, la participation de la ville serait, toutes taxes comprises, de 11 920 €.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le maire à faire cette demande de subventions pour cette étude de faisabilité et cet architecte programmiste.

Avez-vous des questions ?

M. FRERE.- C'est une question pour mon information personnelle. Cette étude vient en plus de l'étude scientifique et culturelle qui va être demandée ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est la même.

M. FENARDJI.- Chacune de ces institutions va être sollicitée à hauteur de 20 %, puisque le montant total est de 20 000 € HT ?

Mme MAUJEAN.- C'est cela. C'est dans la délibération. C'est 4 000 € pour la DRAC, 4 000 € pour le Conseil régional, 4 000 pour le Conseil général. La participation de la ville de Château-Thierry, elle, s'élève à 8 000 €, plus la TVA. D'où les 11 920 € TTC.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Pour les autres demandes de subventions, les délibérations sont suffisamment claires pour que je ne m'y arrête pas particulièrement.

19.2. Musée Jean de La Fontaine - Restauration du jardin - Demandes de subventions

Mme MAUJEAN.- La ville de Château Thierry propose, pour l'année 2010, la restauration du jardin du musée Jean de La Fontaine. Il est rappelé que ce jardin est ouvert au public depuis 1995, qu'il est particulièrement apprécié.

Il est proposé, pour sa mise en valeur, l'acquisition de mobilier de jardin, la mise en place de treillages, l'aménagement d'un couloir roseraie, l'aménagement d'un bosquet sur le terre-plein de l'ancienne tour ; la mise en place d'un éclairage particulier ; la sélection d'essences d'arbres et de fleurs compatibles avec un jardin bouquetier du 17^{ème} siècle ; des installations techniques fonctionnelles.

L'investissement total s'élèverait à 59 800 € TTC. La part de la ville, après subventions de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général, s'élèverait à 5 000 €, plus la TVA, soit 14 800 € TTC.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

19.3. Musée Jean de La Fontaine - Travaux d'isolation des combles et restauration des planchers - Demandes de subventions

Mme MAUJEAN.- La ville de Château-Thierry propose, pour l'année 2010, l'isolation des combles et la restauration des planchers du musée Jean de La Fontaine en vue de l'aménagement d'un espace de réserve des tableaux et de stockage des œuvres aux normes requises.

Cette rénovation intervient en continuité de la restauration des couvertures du musée. Et je dirai qu'elle semble fort utile.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à faire les démarches de demandes de subventions sur un projet de 41 860 € TTC. Après subventions demandées auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général, la part de la ville serait de 14 000 € hors taxes, plus la TVA, soit 20 860 € TTC.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

19.4. Musée Jean de La Fontaine - Hommage à Quentin Roosevelt - Demandes de subventions

Mme MAUJEAN.- Après l'opération Ba Jin en 2009, la ville propose cette année de rendre hommage à Quentin Roosevelt et à la notion d'engagement.

C'est Madame le conservateur du musée qui sera la commissaire de cette exposition

Nous sont proposés, sur le Pont de l'aspirant de Rougé à Château-Thierry, à l'identique de l'année dernière, un affichage urbain avec des panneaux représentant des avions allemands, américains et français de 1914/1918 ; au musée Jean de La Fontaine, l'exposition d'une série de lettres, de documents d'archives et de vidéos ; un catalogue de 200 pages, bilingue, qui accompagnera cet hommage et qui aura pour titre : « Quentin Roosevelt : portrait d'un jeune homme engagé » ; un concert lecture, dont le récitant, les musiciens et le lieu restent indéterminés.

Le montant TTC de ce projet est de 41 860 €.

Après des demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil régional, du Conseil général, la part de la ville de Château-Thierry serait de 14 000 €, plus la TVA, soit 20 860 € TTC.

Avez-vous des questions ?

Mme YONNET.- Combien avait coûté l'opération Ba Jin ?

Mme MAUJEAN.- Nous avons pris un budget égal. C'était le montant du budget Ba Jin. Ce budget n'avait d'ailleurs pas été entièrement consommé l'année dernière, parce qu'il y avait eu des partenaires financiers. Nous allons donc faire à l'identique cette année. Et, de la même manière, s'il y a un excédent, il sera reversé sur le compte administratif.

M. JOURDAIN.- Je profite de cette délibération, que je vais voter, pour évoquer la charte de la vie associative et des relations internationales. Le lien est évident, parce que, dans le projet Quentin Roosevelt, comme dans le projet Ba Jin, il y a la volonté d'avoir des actions municipales proprement dites, mais également d'entraîner les associations à s'engager dans ce projet.

Et vous avez signé, Monsieur KRABAL, le 1^{er} décembre 2009, sans que le Conseil municipal ait eu d'ailleurs à en être saisi, une charte de la vie associative et des relations internationales.

Je regrette d'ailleurs que nous n'en ayons pas délibéré, parce qu'il y a un lien important entre ce que vous mettez à la charge des associations, à la charge de la commune aussi d'ailleurs, comme obligations réciproques et les subventions. Comme nous votons les subventions, dans le cadre du budget, les conditions que vous mettez à l'octroi des subventions me semblent devoir intéresser le Conseil.

De surcroît, s'agissant de la vie des associations, il me semble qu'il y a là des questions de démocratie qui intéressent en premier chef le Conseil municipal.

Je regrette que vous ne nous ayez pas présenté ce document qui est fort intéressant.

A plusieurs reprises, vous écrivez - c'est votre signature - que seules les associations déclarées, et c'est normal, répondant à la politique générale de la municipalité peuvent bénéficier d'un soutien financier, technique ou logistique.

Vous indiquez à propos des associations culturelles - et c'est là le lien que je veux faire avec le dossier qui nous est présenté -, que, dans le domaine de la culture, *« les associations s'engagent à participer à la conservation (...), à développer les activités culturelles à destination de tous les publics, en relation avec le service culturel de la ville, à adhérer à la politique culturelle municipale de l'année en cours »*.

Si je relie cela au paragraphe qui concerne la conditionnalité des subventions, j'en déduis qu'une association culturelle qui ne voudrait pas s'engager dans le soutien aux manifestations, cette année, pour Quentin Roosevelt pourrait se voir privée de subvention.

J'ajoute plus généralement, pour ce qui est de faire dépendre les subventions à une association du soutien à la politique municipale, à la politique générale de la municipalité, comme vous l'avez écrit, que cela me semble très dangereux pour l'indépendance des associations et leur autonomie.

Nous allons entendre tout à l'heure, puisque vous l'avez annoncé, des représentants de la Ligue des droits de l'homme qui sont subventionnés par la commune et qui précisément, si j'ai bien compris la presse ce matin, vont nous dire qu'ils sont contre le projet que vous avez voté tout à l'heure.

Autrement dit, si on applique la charte, ils peuvent ne pas recevoir de subvention au titre de l'année 2010. Vous l'avez écrit. Ce ne sont pas des propos, non plus des rumeurs. Ce n'est pas le café du commerce. C'est écrit.

Donc, faire dépendre, au nom de l'indépendance et de l'autonomie des associations, parce que c'est ce que vous visez, les subventions publiques

municipales du soutien à la politique générale, ou particulière en matière culturelle, de la ville, cela me semble être attentatoire à la vie et à l'autonomie des associations.

M. LE MAIRE.- Monsieur BEAUVOIS qui est le coupeur de têtes des associations...

M. JOURDAIN.- Je n'ai pas dit cela. Je pose des questions sur un texte que vous avez signé.

M. LE MAIRE.- Je m'appuie sur l'excellent travail qui a été fait par l'adjoint responsable du secteur associatif, dont chacun connaît les compétences, d'autant plus qu'il a travaillé avec des associations pilotes, des groupements d'associations et un technicien de haut niveau, Philippe VANNIER.

Je pense qu'il n'y a aucune difficulté à leur faire confiance. Vous ne pouvez peut-être pas nous faire confiance. Mais vous pouvez peut-être faire confiance à Philippe VANNIER que vous connaissez bien.

Mais je vais laisser le soin à Bruno de nous dire comment il envisage de couper la tête des associations pour que tout le monde marche du même pas à Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- Tout d'abord, pourquoi cette charte ? Il faut, je pense, rappeler la genèse.

Plusieurs constats étaient faits.

Premièrement, il n'y avait pas vraiment de politique claire, d'orientation au niveau associatif sur la façon dont nous voulions travailler avec les associations.

Deuxièmement, il n'y avait pas non plus de règles clairement définies de distribution des subventions. Pourquoi donnait-on tant à une association et moins à une autre ?

Troisièmement, le constat était que, par rapport aux villes de la taille de Château-Thierry, nous avons environ 20 % de dépenses supplémentaires. C'est peut-être bien d'avoir 20 % de plus, mais il ne faut pas non plus que ce soit à fonds perdus. Il faut savoir ce que l'on cherche, ce que l'on veut, ce que l'on attend.

Je rappellerai aussi qu'une association n'est pas obligée de demander une subvention. Une association, qui veut rester complètement indépendante, peut ne pas demander de subvention. Vous avez certaines associations caritatives internationales qui refusent systématiquement de demander des subventions aux Etats, parce qu'elles considèrent que demander une subvention, c'est créer une dépendance.

Pourquoi cette charte et pourquoi cette phrase qui semble vous gêner ?

Nous essayons de mettre en place une politique générale et des politiques culturelle, éducative, sportive et nous cherchons à multiplier les contacts avec les associations pour avoir une démultiplication des actions pour être plus efficaces, pour que les actions portent plus vite, plus loin, plus fort. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place cette charte.

Cette charte, et j'en remercie Philippe VANNIER qui a fait un travail important, s'est inspirée du travail fait dans de nombreuses autres villes. Nous sommes allés voir sur les sites Internet de nombreuses villes. Nous avons rencontré l'OLOVA, l'OCPRA, Contacts, l'OMS, « En avant la culture », etc., pour essayer

de construire une charte permettant de définir la politique de la ville au niveau des associations, de lier le travail des associations, pour celles qui demandent des subventions - celles qui veulent rester indépendantes le peuvent et ne demandent aucune subvention -, au travail fait par la ville sur de grands projets, des projets populaires, culturels, éducatifs, et de mettre en place rapidement - cette année, nous serons un peu courts pour mettre en place des règles de répartition claires, nous espérons que nous aurons fini le travail en 2011 - des clés de répartition connues de tous. Tout Castelthéodoricien pourra interroger sur les clés de répartition. Ces clés permettront de garantir l'équité et d'éviter tout l'aspect « copinage » ou subjectif dans l'attribution des subventions.

Mme BOUVIER.- Cela n'existe pas.

M. BEAUVOIS.- A Château, non.

M. LE MAIRE.- Je voudrais compléter ce que vient de dire Bruno. Comme vous l'avez bien compris, la politique mise en oeuvre au sein de la municipalité en direction des associations, à travers cette nouvelle règle, veut s'appuyer sur une dynamique de participation à la politique de la ville.

Que les associations, en fonction de leur statut, de leurs orientations, puissent mener des actions propres, personne ne le contestera ici au sein de ce Conseil municipal. Mais nous voulons entraîner les associations, sportives, culturelles, à nous soutenir dans les manifestations. Par exemple, sur la fête Jean de la Fontaine, nous faisons le constat que peu d'associations participent à la vie locale, alors qu'elles bénéficient de fonds municipaux. Et c'est le cas dans d'autres domaines également.

Nous nous sommes rendu compte, et vous avez eu raison de le rappeler, qu'à travers l'année Ba Jin, nous avons pu entraîner, avec nous, des associations.

Il était donc tout à fait légitime que nous puissions encourager les associations qui souhaitaient participer de manière plus soutenue aux manifestations organisées par la ville.

Ensuite, vous parlez d'associations comme la Ligue des Droits de l'Homme. La Ligue des Droits de l'Homme participe de manière très active à l'ambition municipale que les droits avancent, que les discriminations reculent, avec la mise en oeuvre d'actions contre le racisme. Nous nous sommes donc engagés, et je l'ai dit devant le président départemental et le président local, à les soutenir encore plus. Même si cela ne rentre pas tout à fait dans le cadre de la charte. Pour nous, ils répondent tout à fait aux principes que nous avançons, même s'ils sont contre, et je les comprends, je l'ai dit tout à l'heure, la vidéo protection ou la vidéosurveillance. Nous respectons leur position et nous les soutiendrons, parce que nous savons qu'ils ont besoin d'un soutien matériel pour faire face à la tâche qui est la leur et qui est une tâche grandissante.

Il n'y a donc pas de procès en sorcellerie à faire en disant qu'avec le nouveau Conseil municipal, il n'y aura plus d'associations à Château-Thierry.

Il s'agit de rationaliser, d'avoir des règles claires et de soutenir les actions des associations qui s'engagent dans une dynamique locale. Ce n'est rien d'autre. Bon nombre de villes le font. C'était d'ailleurs une préoccupation de certains élus

qui souhaitaient que des règles soient édictées. Elles sont encore imparfaites, comme l'a dit Bruno BEAUVOIS, et s'il le faut, nous n'hésiterons pas à les modifier.

Et comme il n'y a pas eu cette concertation avec le Conseil municipal que vous avez évoquée Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie d'avoir posé cette question, parce que cela nous a permis d'aborder le sujet.

Et s'il y a eu un problème de calage, il faudra, pour la prochaine fois, le faire avant.

Mme BOUVIER.- Pour ce qui est de la question d'une délibération au Conseil avant, c'est une chose ; réunir les associations avant, c'en est une autre. Et Monsieur BEAUVOIS a peut-être la mémoire courte, parce que l'OLOVA, En avant la culture, l'OMS, l'OCPRA, etc., toutes ces associations n'ont été réunies par vous-même que la semaine dernière, alors que la charte avait été diffusée à toutes les associations qui sollicitaient des subventions. Et ces associations, que je viens de citer, n'ont pas été contactées, non plus sollicitées pour travailler autour de la charte de la vie associative. Elles ont été mises devant le fait accompli.

M. BEAUVOIS.- Il y a eu un problème de calage. Elles sont venues, nous la leur avons présentée, elles ont eu toute possibilité d'en discuter. A priori, rien ne les choquait. C'est vrai que nous avons été obligés d'aller très vite, parce que nous nous y sommes pris un peu tard. Je fais mon mea culpa. Après, sont présentes, ici, des personnes qui étaient là lors de cette présentation. Je ne pense pas, lors de cette réunion, avoir eu une attitude castratrice ou autoritaire. Chacun a pu s'exprimer librement.

Mais c'est vrai qu'il y a eu un problème de calage. Nous nous y sommes pris un peu tard. Et il fallait à tout prix que ce soit cadré pour le budget. Je reconnais mon erreur.

M. JOURDAIN.- D'abord, vous avez raison de souligner la vivacité, le dynamisme de la vie associative à Château-Thierry. Mais j'ai noté que vous considériez que les associations avaient, globalement, à elles toutes, 20 % de subventions en trop par rapport aux villes de même taille.

Vous avez quand même écrit dans un document, quelles que soient les circonstances, que les subventions publiques dépendraient de l'engagement de l'association dans la politique de la ville, vous l'avez écrit, vous l'avez même signé.

Et Monsieur KRABAL, vous dites, que cette charte ne s'appliquera pas à la Ligue des droits de l'homme, parce que, dans le fond, elle rend des services. Vous l'avez dit. Je l'ai noté.

M. LE MAIRE.- Cela semble vous gêner.

Mme MAUJEAN.- Une association, partie prenante au niveau du thème de l'année retenu par la ville et qui présente, en plus d'une demande de subvention de fonctionnement, une demande de subvention pour un projet exceptionnel, sera soutenue.

Et cela ne veut pas dire non plus que celle qui ne s'impliquera pas n'aura pas sa subvention.

M. JOURDAIN.- Je suis d'accord avec l'idée qu'on puisse avoir une convention particulière avec une association qui s'engage dans un projet important

pour la ville et que, du coup, le travail qui lui est demandé en plus par rapport à son activité habituelle puisse faire l'objet d'une subvention supplémentaire. Mais dans ce cas, on ne décrit pas les choses comme c'est écrit.

Mme MAUJEAN.- C'est la réalité.

M. JOURDAIN.- Mais ce n'est pas écrit ainsi. Il faut modifier le texte et revenir devant le Conseil municipal avec un texte tel que présenté par Madame MAUJEAN. Et dans ce cas, je le voterai avec les deux mains.

M. LE MAIRE.- Là, nous ne sommes pas sur le vote de ce texte. Nous vous proposerons une nouvelle écriture de ce texte.

M. JOURDAIN.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Il ne faut pas être choqué. Et je pense que c'était à l'honneur des anciennes municipalités d'avoir voté un montant de subventions à un tel niveau. Quand on compare aux autres, 20 % de subventions en plus, ce n'est pas rien. Mais vous comprendrez, parce que c'est de l'argent public, qu'il est quand même nécessaire que l'autorité publique, que représente le Conseil municipal, puisse avoir des règles précises et que ce ne soit pas la porte ouverte au dernier qui parle ou au dernier qui vient. Et je regrette de devoir le dire ainsi.

Peut-être y a-t-il une erreur de rédaction. En tout cas, la volonté est d'apporter de la transparence, de créer une mécanique d'entraînement des associations. Ce n'est rien d'autre.

Mme MAUJEAN.- Nous en étions au vote de la délibération concernant les demandes de subventions relatives à l'hommage à Quentin Roosevelt.

Nous passons donc au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

20. Création d'un pôle d'art contemporain à U1 - Demandes de subventions

Mme MAUJEAN.- Il s'agit de la réhabilitation d'une partie d'U1 s'appelant « La Suite » pour en faire un pôle d'art contemporain. Cette réhabilitation consisterait en un rafraîchissement, la mise aux normes d'un compteur électrique et l'installation d'un point d'eau.

Ce site d'une surface de 600 m² permettrait de diffuser et de valoriser l'art contemporain, également de montrer le potentiel des artistes régionaux sur notre territoire.

On pourrait y organiser des expositions thématiques donnant lieu à des commandes spécifiques, des ateliers menés en direction du monde scolaire ainsi que des lieux de vie et mettre en place des formations pédagogiques pour tout public, en partenariat avec les associations culturelles.

C'est un projet qui s'élève à un montant, toutes taxes comprises, de 42 816,80 € et qui serait subventionné par la DRAC à hauteur de 20 %, le Conseil régional pour également 20 %, le Conseil général de l'Aisne pour 30 %. Il resterait à la charge de la ville 10 740 € hors taxes, plus la TVA, soit 17 756,80 €.

Avez-vous des questions ?

M. VERCAUTEREN.- Nous en avons parlé en commission et j'avais émis une réserve, parce que ce bâtiment, normalement, fin 2014, ne nous appartient plus. Je ne suis pas opposé à ce projet à condition que l'on prévoie d'amortir les travaux jusqu'à fin 2014.

Si nous devons plus tard l'acquérir, dans des conditions à définir, tant mieux, mais nous devons nous mettre dans la position où, à la fin 2014, nous n'aurons plus ce bâtiment.

M. TURPIN.- Monsieur VERCAUTEREN m'a soufflé ma remarque. Elle est juste et évidente.

Ce qui est mis en place là s'inscrit dans la continuité de ce qui est fait depuis dix ans sur U1, nous ne pouvons donc que nous en féliciter. Mais il y a un problème de statut de ce bâtiment qu'il faut traiter. Nous l'avons évoqué au cours d'un Conseil municipal voilà déjà un certain temps déjà. J'avais proposé que la négociation se fasse avec une proposition d'acquisition à l'euro symbolique, compte tenu de l'historique et parce qu'il n'y a aucune raison que l'industriel, quelque part, fasse une plus-value sur ce bâtiment.

Qu'en est-il de la négociation avec eux sur le statut de ce bâtiment, parce que vous n'êtes pas restés les bras ballants bien évidemment ?

Deuxièmement, comment voyez-vous la négociation par rapport à l'acquisition de ce bâtiment ?

M. JOURDAIN.- Je féliciterai Madame MAUJEAN du soin qu'elle met à continuer à faire vivre ce bâtiment, parce que je pense que cette friche industrielle, qui a été un lieu de culture et qui l'est encore, peut continuer à l'être avec des aménagements supplémentaires.

Je ferai simplement observer que demander des subventions pour un bâtiment qui n'appartient pas à la collectivité, c'est se heurter à un refus de la part des autres collectivités. Il y a un bail emphytéotique, mais j'ai cru comprendre que, ni la région, ni le département, parce que nous avons déjà fait des demandes dans ce sens, n'acceptaient de financer (en tout cas, c'était la position de la région) des investissements sur des biens n'appartenant pas à la collectivité.

C'est le premier point. Nous risquons d'être déçus, sauf à ce que la politique de la région change à ce niveau, également celle du département, eu égard à l'enthousiasme que fait naître Madame le maire adjoint, chargée de la culture, avec l'aménagement de ce pôle d'art contemporain.

Enfin, je ferai observer que si ce bâtiment ou cette partie du bâtiment a pu fonctionner, c'est parce qu'elle conservait son statut de friche. Mais si l'on fait des travaux pour en faire un centre d'art contemporain, il faudra un permis de construire, parce qu'il y aura un changement d'affectation. Et ce faisant, la commune risque de se retrouver devant certaines difficultés pour obtenir ce permis de construire pour différentes raisons que je suis prêt à vous donner, si vous le souhaitez.

Mme MAUJEAN.- J'ai bien spécifié au départ qu'il s'agissait juste de mettre un coup de blanc, de remettre le compteur aux normes et de mettre un point d'eau. Ce n'est pas une transformation du bâtiment.

M. LE MAIRE.- C'est un changement d'affectation.

Mme MAUJEAN.- Ensuite, qui ne tente rien n'a rien. Nous vous proposons donc aujourd'hui cette délibération pour monter les dossiers de subventions. Nous verrons, ensuite, quelle sera la suite réserve à ces demandes

M. REZZOUKI.- Sur l'aspect juridique, la question m'étonne, surtout émanant de Dominique JOURDAIN, juriste averti qu'il est.

Le bail emphytéotique n'interdit pas la réalisation d'investissements sur le bien. Simplement, ces investissements sont considérés comme étant acquis par le propriétaire du bien.

En revanche, la question qui est légitimement posée, c'est celle de l'investissement à perte. Or, jusqu'à présent, la ville de Château-Thierry a investi environ 1,4 M€. Donc, Monsieur JOURDAIN, votre réflexion sur l'aspect financier manque un peu de pertinence.

Sinon, sur l'aspect purement juridique, je le redis, rien n'interdit l'investissement dans les lieux.

Là où vous avez raison, en revanche, c'est sur le fait que c'est une décision politique de la part des différentes associations ou, en tout cas, des entités sollicitées en matière de subventions d'accorder, ou non, ces subventions.

Sur les investissements réalisés, nous nous sommes également posé la question. Nous ne nous la posons pas aujourd'hui. Mais merci quand même de nous la rappeler. Pour mémoire, nous avons déménagé les services techniques et la DAU dans ces lieux. Nous avons procédé à des aménagements. Que devons-nous faire ? Laisser les services techniques et la DAU dépourvus de locaux ? Pas forcément, mais pour un loyer de 2 000 € par mois !

Autant je peux vous rejoindre sur le devenir du bâtiment lui-même ; autant je ne peux pas vous suivre dans vos réflexions sur l'aspect financier, pécuniaire.

Maintenant, quel meilleur moyen de faire pression sur le propriétaire que d'occuper ces lieux et de montrer, par différents messages, qu'il y a une vie, une vie associative qu'on maintient sur les lieux ?

En complément, on développe également un aspect économique avec, par exemple, l'installation d'un jeune architecte. On peut considérer cet espace, et d'autres, comme une pépinière d'entreprises permettant le lancement de petites entreprises ou d'auto entrepreneurs.

M. FONTAINE.- Monsieur REZZOUKI, vous parlez beaucoup, vous avez tout fait. Je vous le dis presque chaque fois. Heureusement que vous êtes là, parce que, avant, rien n'allait.

M. REZZOUKI.- Heureusement que nous sommes arrivés, oui.

M. FONTAINE.- Je ne vous ai pas interrompu.

M. REZZOUKI.- Je demanderai la parole à Monsieur le maire.

M. FONTAINE.- Puis-je continuer Monsieur le maire ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

M. FONTAINE.- Merci beaucoup.

Vous mélangez un peu tout. Vous allez même jusqu'à dire que, heureusement que vous êtes arrivé, heureusement que vous avez trouvé de la place pour les services techniques et l'urbanisme.

Il me semble que quand nous avons fait notre dernier budget, une somme avait été prévue, avec des plans, pour installer des bureaux aux Garats, ce qui vous aurait permis de ne pas payer de loyer Place de l'Hôtel de ville. A vous écouter, nous n'aurions rien prévu et nous laissons faire. Dans ce cas, je vous remercie d'avoir pris cette très bonne décision.

La prochaine fois, quand vous expliquez quelque chose, essayez tout de même de ne pas tout mettre sur le dos de l'ancienne municipalité qui, je l'ai appris tout à l'heure, distribuait aux associations selon une logique clientéliste.

M. LE MAIRE.- Je ne reviendrai pas sur les associations, mais sur le fond du dossier : Jean-Marie TURPIN a raison de poser la vraie question et il attend des réponses pour savoir où nous en sommes de la négociation.

La négociation est en cours. Nous avons envoyé de nombreuses pétitions à Monsieur RIBOUD, puisque cela appartient à DANONE. Nous devons avoir un rendez-vous avec lui-même par l'intermédiaire de Jean-Pierre BALLIGAND. Cela ne s'est pas fait. Nous espérons que cela se fera.

Cela étant, il nous est dit par les responsables de chez DANONE qu'il faut montrer que c'est un véritable lieu d'activités, en priorité économiques. C'est pourquoi cette orientation a été prise, pour montrer que c'est un lieu de vie et pour montrer que nous tenons à ce lieu, que les associations ont besoin de cet espace. Il suffit de voir tout ce qui a été mis en œuvre, aujourd'hui et hier. Et je suis d'accord avec toi Serge, il y avait des choses positives. Le fait notamment d'avoir négocié ce lieu pour les associations était particulièrement appréciable.

Sinon, je m'inscris en faux - mais plus les ficelles sont grosses à avaler, plus elles passent, et nous en avons l'habitude - par rapport à l'idée qu'il n'est pas possible d'obtenir des subventions sur un bail emphytéotique. Si, c'est possible. Partout. Il suffit que le financeur le décide. Le département et la région ont déjà accordé des subventions sur des baux emphytéotiques. Je peux vous en donner des exemples, et de nombreux.

La demande qui est faite recevra, je n'en doute pas, un accueil positif.

Nous avons besoin de tout le monde pour réussir le pari de maintenir cet espace dans l'espace public communal. C'est vrai que tu avais proposé, Jean-Marie, de l'acheter à 1 €. Nous avons revu le responsable de chez DANONE. Il nous a dit que ce n'était pas possible. La négociation est en cours.

Et pour montrer que nous y tenons, il nous faut faire en sorte que ce lieu soit occupé et en bon état.

La pire des choses aurait été de le laisser se dégrader avec les toitures qui fuyaient pour le conservatoire. Je regrette de le dire, Serge, mais c'est la vérité. Nous avons transféré Body Fitness. Ce sont 200/250 personnes. Ils ont fait des travaux dans les salles.

Nous allons avoir, là, un lieu qui va servir à un plus grand nombre, dans le respect et dans l'idée de maintenir cette ouverture sur l'art contemporain.

Nous nous battons donc et j'espère qu'à la fin du bail, nous pourrons poursuivre. Nous n'en avons pas la garantie, nous n'avons pas signé. Mais si nous

laissons faire, si nous ne mettons rien à l'intérieur d'U1, si nous ne faisons plus de travaux, ce serait plié d'avance.

Nous ne sommes pas dans cette orientation. Nous nous battons et nous aurons besoin de tout le monde dans les jours, les semaines et les mois qui viennent. Et je sais que nous pouvons compter sur les associations pour mener avec nous un combat qui, j'en suis convaincu, si nous le menons ensemble, peut être gagné. Ils ne sont pas obtus. Nous rencontrons ce matin un artisan, qui a un espace là-haut, qui a été installé voilà quelque temps. Il nous disait : « Je vais céder mon activité, mais je veux faire de mon atelier un véritable espace de formation, de transmission ».

Et nous allons en parler à BELIN. BELIN est intéressé pour en faire un espace de formation et un musée. Ils sont prêts à nous donner une partie plus importante à côté.

Le combat est bien engagé. Je suis convaincu que nous y arriverons. Je remercie Françoise MAUJEAN et d'autres élus (nous avons évoqué tout à l'heure les studios d'U1) pour le travail qu'ils font afin que ce lieu vive. Il se passe beaucoup de choses. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Cela a été renforcé. Et c'est très bien ainsi.

Je veux remercier les associations qui œuvrent à la valorisation de cet espace et à faire que cet espace, demain, entrera dans le domaine de la ville.

M. TURPIN.- On parle à la fois d'une activité culturelle et d'une activité économique, et c'est ainsi que U1 a été pensé au départ. On semble découvrir qu'on pourrait y faire une pépinière. Mais à un moment donné, sur U1, il y a eu plus de 150 emplois avec des petites entreprises qui, grâce à un loyer très bas, ont pu consolider leur activité et réinvestir ailleurs sur des bâtiments plus adaptés. Le fonctionnement jusqu'à maintenant d'U1 est celui qui était prévu.

L'intérêt d'U1, sa force, c'est qu'à un moment donné, on a pu mélanger, et c'est très rare, de l'activité économique, de l'activité culturelle et de l'activité sportive. U1 a acquis une légitimité dans le fonctionnement de la ville. Et même s'il y a eu, à un moment donné, plus de 1 M€ d'investissements, ce million d'euros a été rentabilisé, à tous les niveaux, au niveau social, économique, associatif. Il faut donc s'en féliciter.

Maintenant, la question du statut est légitime.

Pourquoi avait-on fait un bail emphytéotique à l'époque ?

D'abord, on ne savait pas si BELIN allait reprendre ou ne pas reprendre. Il s'agissait de ne pas fermer la porte à une reprise d'activité économique de BELIN. Je connais le dossier, parce que c'est moi qui, à un moment donné, ai négocié, avec le secrétaire général de l'époque, ce bail emphytéotique.

Deuxièmement, la ville n'avait pas les moyens de payer.

Troisièmement, notre idée était que si nous n'étions pas alors en position de force pour négocier, à un moment donné, nous le serions, et pour l'euro symbolique. C'était l'objectif de départ : même si DANONE aujourd'hui n'entend pas ; après-demain, il peut entendre.

Sur la modification du bâtiment, le propriétaire serait en droit à la fin du bail emphytéotique de demander que le bâtiment soit remis en l'état. Ils ne le feront pas bien évidemment, mais ils pourraient l'exiger.

Et il faut faire attention. A un moment donné, DANONE se disait : « On va démolir et faire des logements ». Ils pensaient faire une opération immobilière. Et ils ont peut-être encore cette idée en tête. Vous avez des responsables de l'immobilier chez DANONE qui savent monter de telles opérations.

La question est donc légitime. Au départ, nous ne pouvions pas l'acquérir, c'était compliqué. Nous avons, là, un bon projet, qu'il faut soutenir, qu'il faut réaliser, mais il faut que, ensuite, une négociation soit menée avec ces personnes. Et cette négociation n'est pas facile, parce que ce ne sont pas des personnes qui font des cadeaux.

M. LE MAIRE.- Je pensais qu'au bout de cette réflexion, tu arriverais à la révision du PLU. Dans ce cadre, et même si on est en zone bleue du PPRI, il n'y aura aucune perspective pour le logement.

Avons-nous voté ?

Mme MAUJEAN.- Donc, pour que vive ce pôle d'art contemporain 4 ans et plus, je sou mets cette délibération au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

EDUCATION - JEUNESSE

21. Ecole primaire Place Thiers - Classe de neige - Participation financière

M. BEAUVOIS.- La mairie finance quatre départs d'école par an et jusqu'à deux classes dans chacune des écoles. Nous l'avons vu dans le cadre de la commission, il y a un planning sur plusieurs années pour assurer un traitement équitable entre toutes les écoles.

Cette année, la première école à partir, cela a été l'école primaire Place Thiers. Ils sont partis à Bourg Saint-Maurice. Ils étaient très contents de leur séjour. La participation financière demandée aux familles est de 160 € et la ville propose d'abonder à hauteur de 3 200 €, ce qui correspond à peu près à la moitié du coût. Une moitié est donc prise en charge par les familles, l'autre moitié par la mairie. Le Conseil général, la CAF et le CCAS participent également par le biais des bons vacances, mais sur la partie qui est laissée à la charge des familles.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

22. Acquisition de mobilier et de matériel - Demande de subvention à la CAF

M. BEAUVOIS.- Il s'agit de mobilier et de matériel à destination des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement). C'est donc du petit mobilier pour les Ateliers d'arts, la Rotonde et le périscolaire des Filoires.

La CAF finance à hauteur de 40 % les petits investissements de fonctionnement. Ce n'est pas de l'investissement lourd, cela reste du petit investissement d'équipement.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

REMERCIEMENTS

M. LE MAIRE.- Il s'agit maintenant de témoigner de quelques remerciements que nous avons reçus. C'est le Souvenir Français Comité de Château-Thierry pour l'achat d'un drapeau ; l'Office de tourisme de la région de Château-Thierry pour le soutien à la commémoration des cent ans ; le Château-Thierry Volley-ball pour l'accueil de collègues d'Allemagne ; Accueil et promotion pour la subvention que nous avons accordée au dernier Conseil ; Didier QUENTIN de Chézy-sur-Marne pour la mise à disposition d'un local à U1 ; l'École du Val-de-Marne pour le prêt d'une salle et les Trains miniatures de l'Omois pour le soutien de la ville.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

23. Motion sur la réforme territoriale

M. LE MAIRE.- Vous avez tous entendu parler de la réforme territoriale.

Cette loi a des objectifs que chacun peut mesurer, puisque cette loi remet en cause la décentralisation et qu'elle conduit à la disparition, à terme, du département et de la région, à la remise en cause de l'unité de la commune.

Il s'agit donc, par cette motion, de dénoncer la politique mise en oeuvre par le gouvernement. Même si toutes les lois ne sont pas votées, nous voyons bien aujourd'hui que l'on avance à marche forcée dans les diverses assemblées.

Nous savons bien que l'objectif derrière tout cela, l'objectif avoué est de remettre en cause le rayonnement des collectivités territoriales, des communes, des départements. Après avoir cassé le service public d'Etat, on veut casser le service public des collectivités territoriales.

C'est aussi la remise en cause, à travers la taxe professionnelle, mais aussi des dotations comme la DGF, des moyens financiers nécessaires à l'autonomie des collectivités territoriales.

Nous assistons à une recentralisation des pouvoirs. Il y a des objectifs qui sont des objectifs éminemment politiques, qui ne trompent personne.

C'est pourquoi, au niveau du bureau de l'association des maires des petites villes de France et dans l'ensemble des associations de maires, que ce soit l'association des maires de France, l'ADF, l'association des régions de France, il y a une volonté très forte, une mobilisation forte pour faire reculer le gouvernement par rapport à cette casse territoriale qui est inacceptable.

Les Français tiennent à la décentralisation, à leur organisation territoriale. Et contrairement à ce que l'on peut entendre, il n'y a pas plus de collectivités territoriales en France que dans les autres pays européens.

Telle est la motion que je propose.

Sans doute y a-t-il des avis contraire dans cette salle ?

(Aucune intervention)

Nous allons passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Ne prennent pas part au vote : 2 (Mme YONNET et M. VERCAUTEREN)

Mme YONNET.- J'espère que, cette fois-ci, vous allez le noter dans le journal du Conseil municipal.

24. Information sur l'étude d'urbanisme menée par la SNCF sur la gare de Château-Thierry

M. LE MAIRE.- Je vais laisser Mme JACOB nous faire part d'une information sur une étude très importante et un projet conséquent pour le développement de la ville. Il s'agit du quartier de la gare, des espaces qui sont autour de la gare.

Vendredi, nous rencontrons les responsables de RFF et de la SNCF pour faire avancer ces projets.

Mme JACOB.- Nous sommes au passage à niveau entre la ville de Chierry et Château-Thierry. Le long de la voie ferrée jusqu'à la gare, la ville a un projet en devenir, nous en avons déjà parlé, un projet a vocation de bureaux et d'habitation. Le PLU a été modifié voilà quelque temps. Vous avez été consultés sur ce point.

La SNCF et l'Etat ont engagé un certain nombre d'études sur le territoire national, des villes ont été retenues, dont Château-Thierry, parce que 2 000 personnes prennent le train tous les matins pour aller notamment à Paris.

C'est une étude qui, pour une fois, ne nous coûtera rien et qui a pour objectif de voir quelles sont les habitudes d'utilisation du train : comment les voyageurs se garent-ils ? Comment arrivent-ils jusqu'à la gare ? Quels sont les temps d'attente entre la gare et les transports en commun ? Où vit-on par rapport à la gare ? Modifie-t-on ses habitudes de vie si l'on prend le train chaque jour ?

C'est donc une étude sociologique, économique et une étude d'impact sur l'environnement. Elle concerne Château-Thierry, mais aussi toute la communauté de communes. Cela aura un impact sur le plan de déplacement urbain.

Deux options sont possibles : soit on laisse faire les choses et on s'adapte au fil de l'eau ; soit on essaie de faire un vrai diagnostic pour voir s'il est possible de mettre en oeuvre des moyens pour favoriser l'accès des usagers à la gare. Cela peut être du transport en commun, du covoiturage, la modification éventuelle des horaires de train. Différentes possibilités peuvent être imaginées.

Deuxième sujet d'étude, c'est le fret. Vous savez qu'il y a, sur Chierry, un certain nombre d'industries, qu'il y en a également à Château-Thierry avec une zone logistique au Nord de Château-Thierry. Une réflexion est donc menée à

ce niveau pour voir comment limiter le transport des marchandises et différentes denrées par la route, pour faire du ferroutage.

C'est une étude qui peut avoir un impact important. Il est donc important de le souligner et que vous le sachiez.

De l'autre côté, on a RFF avec les friches polluées à l'entrée d'Etampes. Nous allons recevoir RFF, alors que nous étions sur une fin de non recevoir. Nous avons eu des négociations très difficiles avec ces personnes, mais nous avons bon espoir de faire entendre à RFF que ses missions ne sont pas purement commerciales, que la SNCF a aussi une mission de service public et qu'il convient de tenir compte du projet d'utilité commune (rappelons qu'il s'agissait, pour la communauté de communes, de mettre en place à cet endroit-là, un foirail) dans la destination des biens à vendre.

Par rapport à la SNCF, il existe un plan Logement Etat/SNCF qui donne la possibilité à la SNCF, tant dans son service Fret que dans son service Voyageurs, de se dessaisir d'un certain nombre de propriétés, dans des conditions raisonnables, pour peu que cela soit à vocation de logement, avec un volet de développement durable qui n'est pas négligeable du tout.

M. JOURDAIN.- Ce type d'étude - et il y en a déjà eu par le passé - peut déboucher sur des modifications importantes en termes d'urbanisme, et il faut s'en féliciter. J'appelle votre attention sur le fait qu'en général, quand la SNCF finance ce genre d'étude, c'est aussi pour voir si elle ne peut pas diminuer la fréquence des trains.

Vous avez dit que c'était la SNCF qui cofinçait. Je sais que c'est la région qui affrète les TER. Mais il y a quand même des liens entre la SNCF et, la région. C'était une simple remarque.

Je serai très pragmatique. Il y avait un projet de mécanisation des accès aux quais pour les personnes qui se déplacent difficilement, quelles qu'en soient les raisons (le handicap, l'âge, un accident ponctuel), qu'en est-il ?

On peut réfléchir et dire beaucoup de choses intéressantes sur le rôle central de la gare par rapport à notre ville et à son agglomération, mais encore faudrait-il que l'on s'attache à des préoccupations quotidiennes des utilisateurs. Or, on a du mal à monter les escaliers et à les descendre avec des valises lourdes ou quand on est handicapé. Un début d'étude avait été engagé par la communauté de communes. Cela doit relever de son champ d'intervention, sinon de compétence. Il me semble qu'il y a urgence tout de même à le faire.

M. BENTZ.- La mise en accessibilité de la gare de Château-Thierry est prévue dans le schéma régional d'accessibilité qui a été voté l'an dernier. La mise en accessibilité définitive est prévue entre 2015 et 2018. Peut-être sera-t-il possible, entre-temps, de négocier des aménagements partiels. Mais la gare sera complètement refaite à partir de 2015. Toutes les échéances sont prévues dans le schéma régional. Je n'ai pas tout en tête, mais c'est prévu.

Il n'y avait plus de chef de gare. Un chef de gare doit être nommé normalement ce mois-ci.

Sinon, nous avons pris rendez-vous avec le responsable régional « Accessibilité » de la SNCF. Nous avons prévu un rendez-vous, avec les associations de personnes handicapées, prochainement, pour étudier ce que nous pourrions faire, avant la mise en accessibilité définitive, pour améliorer les choses.

M. TURPIN.- Dans votre intervention, il y a deux aspects : premièrement, il y a un aspect de développement urbain et interurbain et d'accès ou d'accessibilité avec l'idée de faciliter l'accessibilité ; deuxièmement, il y a une discussion sur les friches, à la fois sur la partie aval avec le dépôt et sur la partie amont avec les friches qui longent les voies et qui, aujourd'hui, ne sont plus utilisées. Et il y aurait là, si je comprends bien, un projet éventuel de logements et de bureaux.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas ici, mais de l'autre côté.

Là, c'est le quai de transfert de tout ce qui touche au fret.

M. TURPIN.- D'un côté, on remet en cause et on essaie de négocier le dépôt, avec les friches à côté et de voir leur rôle. C'est cela ? Et on intègre les 2 dans la discussion ? RFF ne sera intéressé que par une partie du sujet, pas par la deuxième. Et de l'autre côté, il y a la démarche « logement ».

Mme JACOB.- On intègre les 3, le Fret, la SNCF et RFF. Et tout cela tente de s'emboîter.

M. TURPIN.- C'est le seul moyen pour avoir la discussion sur le dépôt.

Mme JACOB.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- La SNCF est très intéressée par la valorisation de ces espaces. Nous devrions pouvoir, je pense, avancer dans l'acquisition de l'ancien dépôt. Et bien sûr, nous intéresse tout ce qui peut conduire à dynamiser cet espace central. Un quai de transfert, que ce soit par rapport à GREENFIELD ou aux entreprises de logistique installées sur la zone, est, pour nous, une priorité. Et il y a là des espaces qui sont conséquents. Et la SNCF est très volontariste par rapport à la valorisation des terrains situés rue de Chierry. Ils ont, là, un projet d'aménagement. Ils réfléchissent même, en lien avec des investisseurs que nous leur avons proposés, à une valorisation de ces terrains qui sont bien situés, notamment en termes de développement durable, puisqu'ils sont en centre ville, à proximité des espaces de transport, avec un réaménagement de la gare routière.

Nous avons de la chance que Château-Thierry soit retenue dans le cadre de cette étude. Mais il s'agit, derrière l'étude, d'activer les choses.

On ne peut que regretter que la gare de Château-Thierry n'apparaisse, dans le cadre du schéma régional, qu'en 2015. Au niveau de la commission de l'UCCSA, à laquelle participaient Jean-Pierre BENTZ et Madame YONNET, ont été mises en œuvre certaines actions, qu'il faut réitérer, parce que c'est inacceptable. Mais c'est de la compétence du Conseil régional.

Il faut quand même reconnaître, même si rien n'est acquis, surtout en politique, même s'il nous faut être vigilants, que le Conseil régional de Picardie a quand même fait un certain travail au niveau du nombre de trains, au niveau du cadencement entre Château-Thierry et Paris ces dernières années. Les utilisateurs, les usagers, tout le monde le reconnaît. La préoccupation aujourd'hui n'est plus au

nombre de trains, mais à la qualité des trains, certains trains ne sont pas suffisamment confortables, et à la propreté des trains.

Et le débat porte aussi sur l'aménagement de la gare, parce que cette gare est indigne. Notamment, il n'y a pas de toilettes. Il y a donc un combat à mener pour la qualité de la gare.

Mme YONNET.- Château-Thierry/Amiens, cela reste encore un peu compliqué en train.

Par ailleurs, sur l'accessibilité des handicapés, il me semblait qu'un texte était sorti et que les espaces publics avaient jusqu'en 2012 pour se mettre en conformité. Il faut quand même le souligner. Comment se fait-il que la SNCF se dispense d'appliquer un texte qui est applicable à l'ensemble du territoire ?

M. LE MAIRE.- Avant de laisser la parole à nos amis, les citoyens qui nous ont accompagnés jusqu'à la fin de ce Conseil, je me permettrai, en votre nom, de remercier les agents municipaux de la voirie qui, par cet hiver rude - et on nous annonce encore du froid et de la neige -, ont beaucoup de travail en termes de sablage pour lutter contre le verglas. Ils ont été particulièrement performants. Je les remercierai donc en votre nom. Cela coûte cher à la ville.

Maintenant, comme nous l'avons souhaité, nous laissons la parole à nos amis. S'ils veulent s'exprimer, c'est avec beaucoup de plaisir que nous les entendrons.

(La séance est levée à 22 heures 15)

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Dominique DOUAY

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2009	2
2. Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT.....	2
3. Dénominations de voies	4
4. Installation d'un système de vidéo protection - demandes de subventions	5
5. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires	20
6. CCAS - Subvention partielle 2010	22
Subvention en faveur de la population de Haïti	25
7. Comité des fêtes Jean de La Fontaine - Reversement des droits de place	25
9. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZH n°286.....	27
10. Acquisition des parcelles cadastrées AY n°175 et 178	30
11. Acquisition de la parcelle cadastrée AP n°501 (Avenue de Paris)	30
12. Classement dans le domaine public communal de la rue de la Métairie	30
13. Cession de la parcelle cadastrée AW n°600 (le bas des Vaucrises).....	31
14. Mise à disposition des parcelles cadastrées AO n°454 et 456 à la CCRCT..	32
15. Acquisition de la parcelle cadastrée AE n°100 (rue des Garats).....	32
16. Déclassement d'une partie de la Place des Etats-Unis - Résultats.....	33
17. Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée	35
18. Travaux eau potable plateforme multisports - Approbation projet USESA	36
19. Musée Jean de La Fontaine - Demandes de subventions	36
20. Création d'un pôle d'art contemporain à U1 - Demandes de subventions.....	43
21. Ecole primaire Place Thiers - Classe de neige - Participation financière	48
22. Acquisition de mobilier et de matériel - Demande de subvention à la CAF ...	48
23. Motion sur la réforme territoriale.....	49
24. Information sur l'étude menée par la SNCF sur la gare de Château-Thierry.	50